

OBSERVATOIRE TERRITORIAL

DE LA MOBILITÉ
INTERNATIONALE
DES ÉTUDIANTS
ET DES CHERCHEURS

MAI 2022

1

CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS ET DES CHERCHEURS POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1. **L'attractivité internationale de la France dans l'enseignement supérieur**
 - 1.1. Une concurrence internationale accrue
 - 1.2. La mise en place d'une nouvelle stratégie d'attractivité
 - 1.3. La recomposition des mobilités et les nouveaux défis
2. **Les collectivités territoriales au prisme de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs**
 - 2.1. L'enjeu de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers
 - 2.2. Institutions et collectivités territoriales œuvrent de pair pour le développement de l'attractivité
 - 2.3. La répartition des étudiants étrangers dans les régions et les métropoles
 - 2.4. L'origine de la mobilité étudiante, liée aux spécificités territoriales
3. **Le rayonnement des territoires à l'international**
 - 3.1. Les étudiants français parmi les plus mobiles du monde
 - 3.2. La France, premier pays d'origine des étudiants Erasmus+

2

LES STRATÉGIES TERRITORIALES D'INTERNATIONALISATION DU SECTEUR ÉTUDIANT ET SCIENTIFIQUE

1. **Les régions, cheffes de file de la stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)**
 - 1.1. L'internationalisation de l'ESR, au cœur des missions des régions
 - 1.1. Favoriser l'attractivité des régions
2. **Les métropoles se saisissent de l'internationalisation de l'ESR**
 - 2.1. Les métropoles, un modèle urbain récent au prisme de l'international
 - 2.2. Les stratégies d'internationalisation des métropoles
 - 2.3. Les principaux obstacles à l'attractivité des métropoles
 - 2.4. Les mesures les plus efficaces pour faciliter la mobilité des étudiants

3

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA MOBILITE DANS LES MÉTROPOLES

1. **Les dispositifs de soutien des métropoles à la mobilité entrante**
 - 1.1. Les ressources humaines et les moyens financiers dévolus à la mobilité entrante dans la métropole
 - 1.2. Les dispositifs locaux d'aide à la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs
 - 1.3. La coopération décentralisée, un facteur de mobilité
2. **Les ressources humaines et les moyens financiers dévolus à la mobilité sortante dans la métropole**
 - 2.1. Les ressources humaines affectées dans les métropoles
 - 2.2. Les aides financières à destination des étudiants et chercheurs

Préface

Présidente de l'AVUF / Présidente de Régions de France / Présidente de France urbaine

Les sites universitaires, implantés dans nos villes et régions, représentent, à l'heure où l'économie de la connaissance occupe une place prépondérante, un élément fondamental de l'ouverture à l'international et du rayonnement des territoires. De ce point de vue, les mobilités des étudiants et chercheurs contribuent fortement à la vitalité des établissements d'enseignement supérieur et bénéficient à l'ensemble des écosystèmes locaux. Qu'il s'agisse d'étudiants étrangers accueillis dans nos territoires, ou de jeunes souhaitant parfaire leur formation en dehors de nos frontières, ces mobilités permettent de tisser des liens forts entre villes et régions de différents pays d'Europe et du monde. Ambassadeurs de leurs territoires respectifs, étudiants et chercheurs participent ainsi au décloisonnement des savoirs et des approches.

Il est donc essentiel de susciter et entretenir ces échanges sur le long terme pour qu'ils soient réellement bénéfiques. En cohérence et en complémentarité avec les actions menées par l'État et les établissements, les collectivités ont donc pris de nombreuses initiatives pour encourager et soutenir les mobilités à l'international : accompagnement des jeunes dans la construction de leurs parcours de mobilité, accueil au sein des territoires via l'organisation d'événements d'intégration ou l'assistance dans les démarches administratives, entretien de relations étroites avec les autres partenaires des mobilités à l'échelle nationale et internationale.

Les Régions ont ainsi développé, depuis de nombreuses années, des politiques ambitieuses d'accompagnement de la mobilité des jeunes en Europe et à l'International, en partenariat avec les acteurs compétents (Erasmus+, Campus France, OFAJ, OFQJ, France Volontaires, ...). Avant la crise sanitaire, elles y consacraient d'ailleurs chaque année plus de 50M€ d'aide (plus de 45 000 jeunes accompagnés).

Les métropoles et villes universitaires, quant à elles, resserrent et densifient leurs coopérations avec les établissements d'enseignement supérieur, en les impliquant notamment dans leurs stratégies de coopération internationales entre territoires, en construisant des partenariats adaptés aux réalités locales et en déployant des dispositifs d'appui aux étudiants et chercheurs étrangers (bourses, aides aux associations, aide à l'installation, appui aux démarches administratives...).

Nos territoires participent donc pleinement du rayonnement international de la France, de sa tradition d'accueil et de partage des savoirs.

La mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de politiques publiques de soutien aux mobilités nécessitent par ailleurs une connaissance fine des déplacements des étudiants et chercheurs, ce qui passe par une cartographie précise des flux des mobilités entrantes et sortantes. Cela permet de connaître les dynamiques territoriales et les évolutions nationales et internationales de ces mobilités. La collecte et la production de cette information constituent dès lors des enjeux de premier plan, quelle que soit la taille des collectivités concernées.

C'est pourquoi nous nous sommes pleinement associées à la production de cet observatoire, et avons contribué à la constitution de ses données. Il en ressort un outil précieux pour aller plus loin dans le soutien aux parcours de mobilité. Nous nous réjouissons du résultat de ce travail émanant d'un partenariat entre le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Campus France et nos collectivités.

Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie, Présidente de Régions de France
Johanna Rolland, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, Présidente de France urbaine
Catherine Vautrin, Présidente du Grand Reims, Présidente de l'Association des Villes Universitaires de France



Une collaboration inédite

Suite à la publication en juin 2018 de l'Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, cette deuxième édition prolonge et renouvelle le questionnaire adressé aux collectivités territoriales et présente **des résultats issus d'une collaboration inédite. Piloté par la délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**, ce travail a réuni pour la collecte de données et l'écriture **Régions de France, l'Association des villes universitaires de France (AVUF), France Urbaine et Campus France**. L'étude porte sur des données consolidées de 2019², complétées par des entretiens faisant le lien avec les développements ultérieurs, et une collecte de données auprès des Régions de France en 2021, de façon à produire **un tableau des initiatives et actions tournées vers l'internationalisation en matière d'enseignement supérieur et de recherche des collectivités territoriales**. Les **bonnes pratiques, dynamiques locales et objectifs** sont soulignés pour servir de guide à l'ensemble des collectivités territoriales et aux acteurs de l'internationalisation à l'échelle locale.

L'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche français : stratégies et actions au niveau des territoires



La France figure parmi les **grands pays d'accueil de la mobilité des étudiants et des chercheurs** et propose **une offre d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial**, reconnue par les classements internationaux¹. Grâce à une politique constante **d'ouverture des frontières aux étudiants étrangers en 2020 et 2021**, et à une situation sanitaire maîtrisée suite à une vaccination massive, l'attractivité de la France renoue d'ores et déjà avec l'avant-crise. **La stratégie Bienvenue en France** lancée fin 2018 a pu donner des orientations pour renforcer l'attractivité des études en France dans un contexte de concurrence accrue avec d'autres pays, mais aussi, plus généralement, de recomposition de la mobilité étudiante liée au Brexit et aux effets induits par la crise sanitaire.

Au cours de ces périodes riches en changements, le rôle des **collectivités territoriales** s'est avéré central pour favoriser la mobilité et assurer de bonnes conditions d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. Les collectivités se saisissent aussi bien des questions **d'attractivité** de leur territoire auprès des étudiants et chercheurs étrangers que de la **mobilité sortante** des étudiants et chercheurs locaux, ambassadeurs de leur territoire à l'international.

L'engagement des régions en faveur de l'internationalisation

Les régions se sont emparées de la thématique de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en mettant en place des dispositifs visant à soutenir les mobilités. Cet engagement et ce soutien se font notamment au profit des mobilités des étudiants des régions à l'international, **particulièrement dans le cadre européen (mobilités Erasmus+, universités européennes), en direction des chercheurs internationaux** regagnant les territoires, et des associations et institutions les soutenant, **en accompagnement de la mobilité entrante**, etc.

¹ https://ressources.campusfrance.org/publications/observatoire/fr/Observatoire_Territorial_mobilite_fr.pdf

² Cf. Méthodologie, p. 56.

³ Les 17 métropoles sont celles qui ont participé au questionnaire.

⁴ Selon l'expression d'un représentant de collectivité interviewé.

- Les mobilités internationales dans le cadre des études sont un facteur d'insertion professionnelle, d'ouverture culturelle, de développement de nombreuses compétences, dont les **soft skills**. Leur appui important s'inscrit dans les stratégies d'ouverture internationale des régions.
- Les étudiants en mobilité sortante deviennent des **ambassadeurs des territoires à l'international**. Les étudiants et chercheurs entrants contribuent également au dynamisme et au rayonnement des territoires.
- L'internationalisation des régions se développe de façon différenciée, en fonction de leur situation géographique, des **spécialisations et atouts économiques des territoires**, des liens existant avec des provinces et régions d'autres parties du monde, et des orientations stratégiques.
- L'interconnexion des différents niveaux territoriaux et la **coopération avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'international** permet de développer activement les mobilités et le rayonnement international des territoires.

Les spécificités de l'internationalisation au niveau métropolitain

Plusieurs spécificités de l'action au niveau métropolitain se dégagent de l'étude. On note ainsi la présence croissante **des objectifs d'internationalisation** et le développement des moyens pour y parvenir (suivi quantitatif notamment). Les métropoles sont les mieux à même d'établir des relations de **proximité avec les établissements**, offrant un meilleur suivi des étudiants en mobilité. Le niveau des budgets et ressources humaines

des métropoles pour l'internationalisation forcent à des **choix de fléchages** de ces ressources. Ceux-ci résultant en des **priorisations distinctes** et en une différenciation des métropoles par l'action menée (accueil chercheurs, soutien à la mobilité sortante, etc.). Les métropoles se présentent ainsi comme un **niveau intermédiaire** entre les régions et les villes et établissements, qui se veut **« facilitateur »** des mobilités⁴.

- Un certain nombre de métropoles se concentre sur la **promotion de la mobilité entrante**, mobilisant ressources humaines et budgétaires à cette fin. Cela vient s'articuler avec les actions des régions, plus souvent **tournées vers la mobilité sortante des étudiants**.
- **Le soutien aux institutions et associations locales favorisant la mobilité des étudiants et des chercheurs est primordial**, et l'on voit certaines bonnes actions essaimer au-delà des territoires d'origine.
- L'attractivité de certains territoires gagne à être présentée comme **un tout, alliant dynamisme économique, excellence académique, atouts touristiques, qualité de vie ainsi qu'internationalisation** (celle-ci étant en elle-même une force d'appel).

Un aperçu des bonnes pratiques

- Des stratégies d'internationalisation présentant **l'excellence académique** en rapport avec les divers **atouts** des territoires
- Une communication via les sites web et en développant les **réseaux d'alumni-ambassadeurs**
- Des campus au sein des villes, ou comment mieux **penser la mobilité** des étudiants et chercheurs dans l'espace urbain (transports, logement, services, etc.)
- Des **mobilités encadrées**, via la spécialisation économique des territoires, le jumelage mais aussi le soutien à l'activité scientifique
- Un **accueil renforcé** avec le soutien des services des villes et des associations



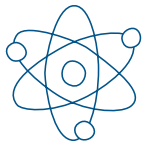
Souplesse et prolongements des dispositifs en période Covid



CONTEXTE ET ENJEUX DE LA MOBILITE DES ETUDIANTS ET DES CHERCHEURS POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La France figure parmi les grands pays d'accueil de la mobilité des étudiants et des chercheurs, une attractivité qu'il est urgent de consolider, dans un contexte de concurrence internationale accrue ces dix dernières années. La mise en place de la stratégie « Bienvenue en France » a pour objectif de créer une dynamique nouvelle à même de maintenir la France parmi les pays les plus attractifs du monde. Les événements récents – Brexit, crise sanitaire du Covid-19 – rendent encore incertaines les évolutions futures mais sont également l'occasion de repenser l'avenir des mobilités.

Plus que jamais le rôle des collectivités territoriales est central dans les conditions d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. Les effets positifs de l'internationalisation, aussi bien en termes de rayonnement international des collectivités que d'apport économique et culturel sont certains. Les collectivités l'ont compris puisqu'elles se saisissent aussi bien des questions d'attractivité de leur territoire auprès des étudiants et chercheurs étrangers que de la mobilité sortante des étudiants et chercheurs locaux, ambassadeurs de leur territoire à l'international.



L'attractivité internationale de la France dans l'enseignement supérieur

1.1. Une concurrence internationale accrue



5,6 MILLIONS

d'étudiants en mobilité
diplômante en 2018¹

+31%

 d'étudiants
mobiles en 5 ans

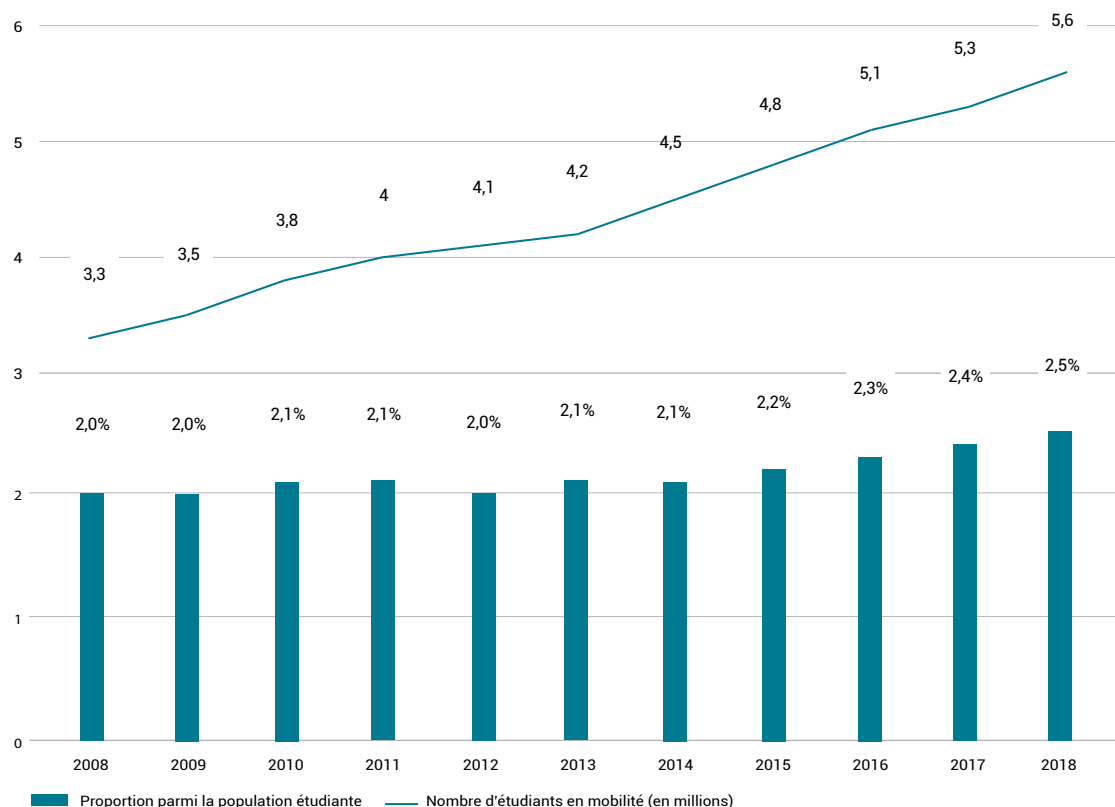
**Le nombre d'étudiants en mobilité
internationale diplômante**

**dans le monde croît à un rythme²
rapide de 31% en cinq ans**

Près de deux étudiants en mobilité sur trois sont originaires d'Asie-Océanie ou d'Europe (63%), mais

tandis que les étudiants d'Asie-Océanie représentent une part de plus en plus importante de la mobilité mondiale (39% en 2018 contre 35% en 2008), la part occupée par les étudiants européens suit la dynamique inverse (26% en 2008 contre 24% en 2018). Les Amériques regroupent ensemble 9% des étudiants mobiles, une part stable sur dix ans, là où celle du Moyen-Orient progresse (8% contre 6%). Les étudiants africains représentent également 9% des étudiants mobiles en 2018.

La mobilité étudiante diplômante



Source : ISU, janvier 2021.

¹ Institut statistique de l'Unesco (ISU), dernières données disponibles au 31/08/2021.

² ISU, mars 2021.

L'accueil des étudiants internationaux : une position française à consolider

Principaux pays d'accueil de la mobilité étudiante dans le monde en 2018 :

Rang	Pays	Effectifs 2018	Part	Évolution 2013-2018
1	États-Unis	987 314	18%	+26%
2	Royaume-Uni	452 079	8%	+8%
3	Australie	444 514	8%	+78%
4	Allemagne	311 738	6%	+59%
5	Russie	262 416	5%	-
6	France**	229 623	4%	-
7	Canada	224 548	4%	+48%
8	Chine*	194 924	3%	+85%
9	Japon	182 748	3%	+35%
10	Turquie	125 138	2%	+130%
Autres pays		2 156 360	39%	+32%
Total		5 571 402	100%	+32%

* Hong-Kong et Macao inclus

** En 2018, un changement du mode de comptage des étudiants internationaux en France est intervenu entraînant une diminution des effectifs mesurés.

Source : ISU, janvier 2021

Avant la période de pandémie mondiale qui a fortement affecté la mobilité étudiante peu de changements ont eu lieu parmi les principaux pays d'accueil des étudiants mobiles. **Les États-Unis sont toujours en tête du classement**, mais pour la deuxième année consécutive, le nombre d'étudiants internationaux stagne et le pays semble souffrir d'une baisse d'attractivité généralisée auprès de nombreux pays. Seuls les étudiants chinois en mobilité dans le pays progressent significativement. **Le Royaume-Uni, à l'inverse, connaît sa plus forte progression depuis 2011 (+8%)**, ce qui lui permet de se maintenir au deuxième rang des pays d'accueil, juste devant l'Australie, qui poursuit sa croissance rapide. Sous l'effet d'un ajustement du mode de comptage des étudiants accueillis, **la France cède la cinquième place à la Russie et est talonnée désormais par le Canada**, en progression rapide (+48%). La France avait déjà perdu une place l'an passé, rattrapée par l'Allemagne qui présente également une forte augmentation du nombre d'étudiants accueillis (+59%).

La France attire encore trop peu d'étudiants européens. Elle n'est que le neuvième pays de destination des étudiants européens en mobilité diplômante. Ceux-ci ne représentent que 19% des étudiants internationaux en France contre 35% au Royaume-Uni, 46% en Allemagne, et 81% en Russie. **Même dans le cadre du programme d'échange Erasmus+**, la France n'apparaît qu'en quatrième position derrière l'Espagne, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Contrairement à ses voisins, le nombre d'étudiants accueillis stagne sur la période 2013-2018. **Sur la dernière année toutefois, les effectifs accueillis sont à la hausse (+4%)**, contrastant avec la forte baisse du Royaume-Uni (-5%) et la stagnation de l'Allemagne.

La recherche française, attractive mais en recul

Troisième pays d'accueil des doctorants en mobilité dans le monde³ derrière les États-Unis et le Royaume-Uni, mais devant l'Allemagne, l'Australie et le Canada, la France reste particulièrement attractive au niveau doctorat, et ce, malgré une **baisse des effectifs ces dernières années**. En France, **11% des étudiants internationaux en mobilité diplômante préparent une thèse** (OCDE). Cette part est plus faible qu'aux États-Unis (18%), mais plus importante que dans les autres principaux pays d'accueil, le Royaume-Uni (10%), l'Allemagne (8%) et l'Australie (4%).

En France, c'est au niveau doctoral que l'on observe la part la plus importante d'étudiants étrangers : **41% des**

doctorants à l'université sont étrangers (MESRI/SIES). Réputée dans le monde entier, la recherche française attire chaque année un grand nombre de chercheurs venant séjourner dans ses institutions. En 2019, environ **7150 visas scientifiques ont été délivrés à des chercheurs non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace** économique européen. Deux tiers de ces visas sont pour des séjours supérieurs à trois mois. Sur cinq ans, on observe cependant une diminution du nombre de doctorants étrangers (-10%) qui est en partie un effet mécanique du raccourcissement de la durée moyenne des thèses⁴.

1.2. La mise en place d'une nouvelle stratégie d'attractivité

La place de la France est disputée par ses voisins (dépassement par l'Allemagne et la Russie) et par des pôles d'attractivité puissants (talonnement par le Canada et la Chine). Ces pays développent des stratégies d'attractivité offensives pour attirer davantage d'étudiants. L'enseignement supérieur est en effet l'un des vecteurs de l'influence des États. Le nombre d'étudiants internationaux est un élément de « soft power », un signe de l'attractivité du système d'enseignement et témoigne de la capacité à former les élites de demain et à diffuser ses valeurs. Les étudiants en mobilité génèrent également des revenus pour les territoires et les établissements, renforcent les liens économiques et peuvent, s'ils demeurent dans le pays qui les a formés, renforcer durablement la société et l'économie qui les accueillent. Enfin, il est fréquent que les alumni deviennent les plus aptes ambassadeurs de

leur ancien pays d'étude (en France, le réseau France Alumni, piloté et animé par Campus France en lien avec les postes diplomatiques, rassemble ainsi 340 000 anciens étudiants).

Pour contrer le décrochage de la France entamé durant la dernière décennie, le gouvernement a décidé de mettre en place une nouvelle stratégie d'attractivité en 2019 : Bienvenue en France. **Avant la pandémie, la France s'était ainsi fixée l'objectif de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis**, vecteur d'excellence, de co-développement, et élément majeur de la politique d'influence de la France. La France a également pour ambition de favoriser le départ à l'étranger d'un plus grand nombre d'étudiants dans le cadre des échanges universitaires ou d'une mobilité diplômante.

³ Données OCDE. Nous ne disposons toutefois pas d'indicateurs qui montreraient la présence d'un pays non OCDE dans ce classement.

⁴ L'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national du doctorat a défini la durée de la préparation du doctorat à trois ans en équivalent temps plein consacré à la recherche, et dans les autres cas, au plus à six ans. Plus de quatre nouveaux docteurs en 2019 sur dix ont réalisé leur thèse en 40 mois ou moins (MESRI/SIES).

Dès la rentrée 2019, la France a engagé une simplification de la politique des visas, en lien avec le ministère de l'Intérieur, a multiplié les formations en français langue étrangère et en anglais, a mis en place la démarche de labellisation de l'accueil des étudiants étrangers en France et a réalisé une campagne de communication mondiale. En outre, un fonds de soutien intitulé Bienvenue en France a été créé. Doté initialement de dix millions d'euros, celui-ci a permis de lancer des actions dès 2019. Les frais de

scolarité sont désormais différenciés en France pour les étudiants extra-européens, afin de donner les moyens de cette politique. Dans le même temps, le nombre de bourses d'études du gouvernement français pour les étudiants étrangers a été augmenté. En parallèle, des moyens sont mobilisés pour accompagner le déploiement hors de France des campus et des formations des universités et des écoles françaises.

1.3. La recomposition des mobilités et les nouveaux défis

L'année 2020 marque un changement historique puisque les difficultés de déplacement ont contraint de nombreux étudiants à annuler ou reporter leur mobilité. En août 2020, 67% des étudiants intéressés par une mobilité internationale ont déclaré que leurs projets ont changé à cause de la pandémie⁵. Des pays figurant habituellement parmi les principales destinations **ont restreint (Allemagne, États-Unis) ou empêché (Australie, Chine) l'accès à leur territoire**. La reprise complète des mobilités étudiantes ne devrait pas avoir lieu avant la rentrée 2022 et le volume d'étudiants en mobilité ne devrait pouvoir retrouver un niveau proche de celui connu avant la pandémie qu'après plusieurs années. Tandis que d'autres pays ferment leurs frontières partiellement ou totalement, la France continue à accueillir les étudiants internationaux pendant la pandémie, ce qui pourrait contribuer à en faire une destination de choix pour les étudiants souhaitant s'expatrier.

Le Brexit pourrait également avoir un effet de **report des mobilités vers la France, tout comme vers d'autres pays européens (Allemagne et Pays-Bas notamment)**. En effet, le Royaume-Uni craint une forte désaffection des étudiants européens (-57%) à la prochaine rentrée en raison du Brexit et de l'augmentation significative des frais de scolarité pour ces derniers. En outre, avec la sortie du

programme Erasmus+, le Royaume-Uni qui était le 3^e pays d'accueil avec près de 30 000 étudiants annuellement, risque de voir ses étudiants accueillis répartis parmi les autres pays d'accueil. De plus, le Brexit pourrait avoir un impact négatif sur le rayonnement de l'enseignement et de la recherche britannique ; en provoquant des difficultés liées aux visas et à la circulation. Une partie du personnel scientifique et académique a quitté le pays : ainsi, près de 2 300 chercheurs européens au Royaume-Uni avaient démissionné en 2016, en augmentation de 19% par rapport à l'année précédente.

Enfin, les outils de l'intégration européenne, avec les créations de **l'Espace européen de l'enseignement supérieur et des Universités européennes devraient renforcer les mobilités entre les pays membres**. En améliorant la compatibilité et la comparabilité entre les divers systèmes par des références et des outils communs, tels que le LMD et les crédits E.C.T.S., l'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs et de renforcer l'attractivité de la zone Europe.

5 Sondage Quacquarelli Symonds (QS) conduit auprès de 3 000 potentiels étudiants internationaux.

6 Conlon, Gavan (Dr.), Rohit Lader, Maike Halterbeck et Sophie Hedges, EU exit: estimating the impact on UK higher education, Research report, Department of Education, Government Social Research, février 2021. URL : https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/958998/EU_exit_estimating_the_impact_on_UK_higher_education.pdf.

7 Le programme Turing, conçu en urgence pour tenter de remplacer le programme Erasmus au Royaume-Uni est très loin de disposer d'un soutien financier et de relais comparables à ceux de ce dernier. La survie du programme, pour lequel les financements ne sont pas encore acquis pour les années à venir, n'est actuellement pas non plus assurée.

Les collectivités territoriales

au prisme de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs

On compte 370 052 étudiants étrangers en France, un chiffre qui regroupe à la fois les étudiants en mobilité internationale diplômante, une partie des étudiants en mobilité internationale d'échange et les étudiants de nationalité étrangère ayant obtenu un baccalauréat en France.

Type de mobilité	Effectifs	Répartition	Evolution 2018-2019	Effectifs	Répartition	Evolution 2018-2019
Etudiants en mobilité	290 500	79%	+2,4%	202 140	81%	-0,01%
dont mobilité de diplôme	-	-	-	181 829	73%	-0,2%
dont mobilité d'échange	-	-	-	20 311	8%	+2,1%
Etudiants étrangers non mobiles	79 552	21%	+7,1%	47 163	19%	+5,4%
Total	370 052	100%	+3,4%	249 303	100%	+1,0%

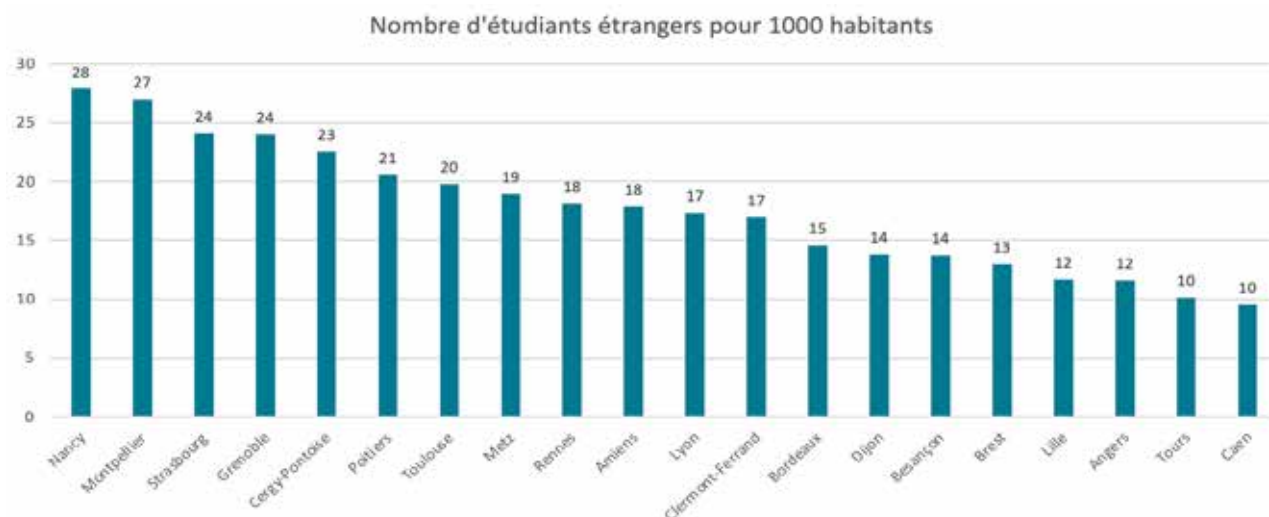
Source : MESRI/SIES, 2020.

2.1. L'enjeu de l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers pour les territoires

Les mobilités sont tout d'abord pour les étudiants et les chercheurs, l'occasion de rencontres et d'échanges fructueux. Elles enrichissent les formations des étudiants, influencent leur parcours et améliorent leur réussite ainsi que leur insertion professionnelle. C'est également une source de rayonnement à l'international pour la France et ses territoires. Ceux qui ont fait une partie de leurs études en France emportent à leur retour un peu de la langue et de la culture et deviennent les ambassadeurs de la France et de la francophonie. Les Français partis étudier à l'étranger contribuent eux-aussi à la promotion de leur territoire, transmettant à l'international leurs spécificités régionales.

Les échanges représentent également des retombées très positives sur le plan économique. En 2014, une étude

de Campus France montrait que les étudiants étrangers présents en France ont dépensé environ 4,7 milliards d'euros, directement investis dans l'économie (logement, restauration, tourisme, etc.)⁸. En partant à l'international, les étudiants français posent des jalons à de potentielles coopérations économiques. Au-delà des recettes économiques, les étudiants internationaux sont une source de dynamisme pour les villes françaises. Les étudiants étrangers représentent jusqu'à 3% de la population d'une métropole (par exemple pour la Métropole du Grand Nancy et Montpellier Méditerranée Métropole). Il y a plus de 20 métropoles et agglomérations dans lesquelles les étudiants étrangers représentent plus d'un pourcent de la population totale :



Sources : MESRI/SIES, 2020 ; Observ'agglo, FNAU, juin 2019.

Pour la France, continuer à attirer les étudiants et les chercheurs du monde entier est donc une priorité. Au cœur de la stratégie française se trouvent les territoires : les régions et les métropoles sont des actrices reconnues de la promotion de l'attractivité universitaire de la France et du soutien à la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs français.

programmes européens¹⁰. Les régions françaises ont en effet développé des politiques d'accompagnement de la mobilité des étudiants à l'étranger, en partenariat avec les acteurs locaux, les pouvoirs publics et les établissements. En 2018, les régions ont consacré près de 50 millions d'euros aux dispositifs d'aide à la mobilité des étudiants et aidé 45 000 d'entre eux à concrétiser leur projet¹¹.

La première édition de l'Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs publiée par Campus France a montré que les conseils régionaux ciblent leur action sur les publics étudiants souhaitant effectuer une mobilité sortante. De nombreux dispositifs de bourses permettant à des étudiants français d'aller étudier dans un pays étranger avaient ainsi été recensés⁹. Dans son Atlas territorial de la mobilité européenne et internationale, l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation confirme cette analyse et l'étend aux

Les travaux de cette édition de l'Observatoire, davantage centrés sur l'action des villes et des métropoles, mettent en évidence une préoccupation donnée à l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux. Organisation d'événements, accompagnement dans les démarches administratives à l'arrivée, offre dédiée de logements : le panel d'actions mises en place varie selon les territoires et traduit une volonté de renforcer l'attractivité sur le plan local.

2.2. Institutions et collectivités territoriales œuvrent de pair pour le développement de l'attractivité

Plusieurs acteurs institutionnels œuvrent au développement de l'internationalisation de l'enseignement supérieur, tant au niveau national qu'au niveau des territoires.

La Délégation pour l'Action extérieure des Collectivités territoriales (DAECT) est rattachée à la Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La DAECT définit et met en œuvre la stratégie de soutien à la coopération décentralisée (appels à projets, fonds

géographiques paritaires) en complémentarité avec l'action de l'ensemble des partenaires : animation du dialogue avec les collectivités et leurs associations, animation de groupes de travail favorisant une approche partagée, développement des partenariats notamment avec les opérateurs. Elle établit, en concertation avec les ambassades, des stratégies géographiques de développement des coopérations décentralisées, notamment dans les pays où les collectivités territoriales françaises sont peu ou pas présentes. Elle met en place des outils favorisant la mise en cohérence et la mutualisation (assises bilatérales, atlas français de la coopération

9 Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, Observatoire n°1, Campus France, juin 2018. URL : https://ressources.campusfrance.org/publications/observatoire/fr/Observatoire_Territorial_mobilite_fr.pdf.

10 Atlas territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, Observatoires régional et national, Agence Erasmus+ France / Éducation Formation, octobre 2020. URL : https://agence.erasmusplus.fr/wp-content/uploads/2020/11/RAPPORT-REGIONS_210X297MM-4.pdf.

11 Ibid., p. 10.

décentralisée, comité économique de la CNCD) ainsi que des outils favorisant le développement des coopérations décentralisées (bourses-partenariats en ligne). Elle fournit des services d'information, d'analyse et de conseils auprès des collectivités engagées à l'international et met en place

des outils de communication facilitant la concertation et la coordination. Elle contribue à l'élaboration des textes juridiques (coopération transfrontalière, coopération régionale des outre-mer) et à l'amélioration des modalités d'exercice de la coopération décentralisée.

Campus France agit en concertation avec les acteurs français de l'enseignement supérieur et de la recherche pour promouvoir l'enseignement supérieur français à l'étranger, accueillir les étudiants internationaux en France et gérer les bourses des gouvernements et organisations françaises et étrangères. Établissement public placé sous la double tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Campus France est composé, en plus de son siège parisien de six délégations

régionales situées à Lyon, Marseille, Montpellier, Toulouse, Lille et Strasbourg afin d'aider les étudiants au plus près de leurs lieux d'études. Campus France analyse également la mobilité étudiante dans le monde et en France afin d'aider les acteurs de l'enseignement supérieur français à prendre des décisions. C'est dans cette perspective qu'a été mené l'Observatoire territorial de la mobilité des étudiants et des chercheurs.

L'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation est l'agence pour la promotion, la mise en œuvre, la gestion et la valorisation du programme Erasmus+. Groupement d'Intérêt public (GIP), sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du ministère du Travail, elle conduit des stratégies et des plans d'action impliquant l'information auprès du grand public, des professionnels et des décideurs pour valoriser la marque Erasmus et faire connaître les opportunités du programme Erasmus ;

l'accompagnement des acteurs de l'éducation et de la formation en France ; la gestion des appels à propositions du programme Erasmus + ; le contrôle et l'évaluation des projets et des porteurs de projets Erasmus ; l'expertise sur les pratiques et les politiques publiques dans le champ de la mobilité internationale et la valorisation des projets Erasmus +. L'Agence a publié en 2020 l'Atlas territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs qui s'inscrit dans la continuité des travaux entamés par Campus France avec ses Observatoires territoriaux.

Les Régions soutiennent l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche par de multiples dispositifs. Elles ont développé notamment, au fil des années, des politiques d'accompagnement de la mobilité des jeunes en Europe et à l'international en partenariat avec les acteurs compétents (Erasmus+, Campus France, OFAJ, OFQJ, France Volontaires...), consacrant un budget annuel de 50M€ d'aide, avant la pandémie (45 000 jeunes accompagnés). Régions de France (auparavant Association des Régions de France) a été créée en décembre 1998 pour répondre aux besoins

de concertation et de partage d'expériences ressentis par les Régions et regroupe 18 membres (12 régions métropolitaines, la collectivité de Corse et cinq collectivités d'outre-mer). Elle remplit quatre fonctions principales : la représentation des régions et des collectivités assimilées auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes ; la promotion du régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ; l'organisation de la concertation et des échanges de bonnes pratiques entre les régions et elle est le centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services.

Les métropoles et les villes, inscrivent leur action en faveur de l'internationalisation de l'ESR dans les politiques cadres à l'échelle de la région. Elles développent des actions complémentaires aux régions, et participent au soutien de la mobilité entrante et sortante. Créée le 4 novembre 1993, l'Association des Villes universitaires de France (AVUF) s'est fixée un triple objectif : aider les élus et personnels des collectivités adhérentes à appréhender

les sujets universitaires pour leur permettre d'en tirer parti au bénéfice de leur territoire ; formuler des propositions auprès de l'État et d'autres acteurs nationaux pour faire évoluer positivement l'organisation nationale et territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche ; élaborer des services ou des événements communs avec toute ou partie des adhérents.

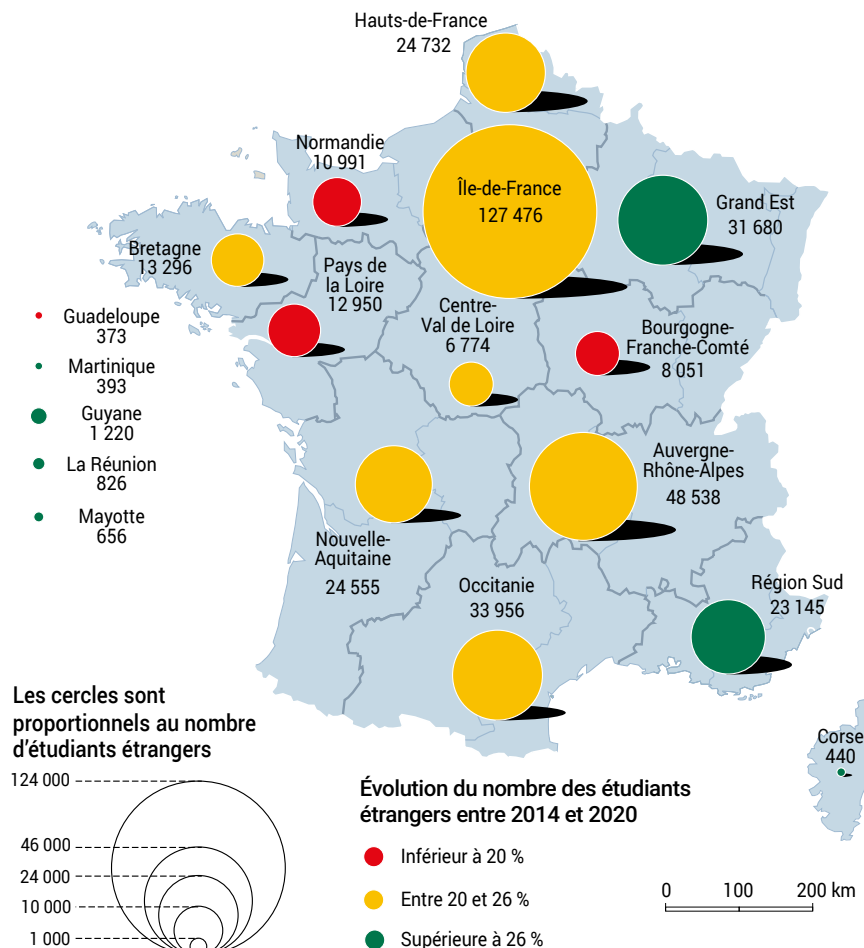
France urbaine est l'association qui regroupe les élus des métropoles, grandes intercommunalités et villes françaises. Elle compte 101 membres, représentant près de 30 millions d'habitants. France urbaine participe à la structuration du monde urbain et à l'attractivité de tout son territoire. Elle collabore avec l'exécutif et le Parlement au quotidien pour défendre les intérêts des territoires. Elle développe également des services auprès de ses

membres pour les aider à mieux répondre aux enjeux auxquels ils sont confrontés. Défendant une « alliance des territoires », France urbaine se donne pour mission de faciliter les coopérations territoriales pour assurer une pleine effectivité des politiques publiques.

Les mobilités à l'échelle européenne connaissent actuellement de profondes transformations : volonté de créer un véritable espace européen universitaire via la constitution d'universités européennes, apparition de nouvelles formes de mobilité dites 'hybrides', diversification des expériences de mobilité qui ne sont plus uniquement universitaires ... Pour répondre à ces évolutions, les villes ont un rôle primordial à jouer en tant qu'acteur central des mobilités, du fait de leur rôle d'accompagnateur pour les individus en parcours de mobilité mais aussi d'animateur de réseaux locaux sur ces problématiques. C'est pourquoi, l'AVUF a initié cette année la constitution d'un réseau européen de villes universitaires avec pour objectif de susciter un partage d'expériences sur les défis actuels que représentent les mobilités. Les domaines d'intervention de ce réseau sont variés : amélioration de l'intégration des individus en mobilité dans leur territoire d'accueil, promotion des mobilités professionnelles ou encore approfondissement de la dimension citoyenne de ces expériences de mobilité. Réunissant à l'heure actuelle une vingtaine de villes françaises, ce réseau se donne pour mission de concrétiser sa dimension européenne à l'occasion de plusieurs temps d'échange entre l'automne 2021 et début 2022 réunissant entre autres partenaires des mobilités et villes européennes souhaitant prendre part à cette initiative.

2.3. La répartition des étudiants étrangers dans les régions et les métropoles

Répartition des effectifs d'étudiants étrangers dans les régions, 2019-2020



Source : MESRI/SIES, 2020.

Répartition des étudiants étrangers par région en 2019-2020 :

Régions	Nombre d'étudiants étrangers	Évolution 2014-2019	Part d'étudiants étrangers dans la région (2018-2019)
Auvergne-Rhône-Alpes	48 538	+26%	14%
Bourgogne-Franche-Comté	8 051	+14%	10%
Bretagne	13 296	+24%	9%
Centre-Val de Loire	6 774	+24%	11%
Corse	440	+35%	6%
Grand Est	31 680	+28%	15%
Hauts-de-France	24 732	+21%	11%
Île-de-France	127 476	+21%	18%
Normandie	10 991	+14%	10%
Nouvelle-Aquitaine	24 555	+24%	11%
Occitanie	33 956	+21%	13%
Départements et régions d'Outre-Mer	3 468	+95%	6%
Pays de la Loire	12 950	+19%	9%
Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud)	23 145	+35%	13%
Total	370 052	+23%	17%

Source : MESRI/SIES, 2020.

Les régions Sud et Grand Est en progression

Les étudiants étrangers restent **concentrés sur un petit nombre de territoires**. Plus d'un étudiant étranger sur deux (57%) est inscrit dans seulement trois régions : **l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie**. En comparaison, les étudiants français sont davantage répartis entre les différentes régions. Un quart d'entre eux étudient en Île-de-France, contre 34% pour les étudiants étrangers. Il en résulte **une proportion d'étudiants étrangers par région variable**, allant de 18% en Île-de-France à 9% dans les Pays de la Loire et 8% en Corse.

La croissance des effectifs diverge également. **Dans les régions Sud et Grand Est, les effectifs d'étudiants étrangers ont progressé sur cinq ans, respectivement de 35% et 28%**, bien plus que la moyenne nationale (+23%). Au niveau des académies, on retrouve ces dynamiques puisque les plus fortes progressions sont enregistrées **à Reims (+46%) et à Nice (+39%)**. À

l'inverse, **la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté progressent lentement (+14%)**. En Normandie, la forte progression dans l'académie de Caen (+39%) est contrebalancée par une stagnation dans celle de **Rouen (+6%)**. En Bourgogne-Franche-Comté, c'est **l'académie de Besançon** qui peine à recruter davantage d'étudiants étrangers (+6%).

Enfin, les régions d'outre-mer présentent des situations plus spécifiques. Si le volume d'étudiants étrangers accueillis reste limité (1% du total national), leur proportion en regard du nombre d'étudiants français est très importante **à Mayotte et en Guyane, où respectivement 32% et 25% des étudiants inscrits sont étrangers**. Cela s'explique par l'immigration importante en provenance des pays voisins. Les effectifs étrangers progressent par ailleurs sensiblement entre 2014 et 2019 dans les régions d'outre-mer, à l'exception de **la Guadeloupe, seule académie à perdre des étudiants étrangers en cinq ans (-27%)**.

Répartition des étudiants étrangers par métropole en 2019-2020 :

Principales métropoles et agglomérations	Nombre d'étudiants étrangers	Évolution 2013-2018	Part d'étudiants étrangers dans la collectivité
Métropole du Grand Paris	100 802	+14%	18%
Métropole de Lyon	24 246	+28%	15%
Toulouse Métropole	15 190	+13%	13%
Métropole européenne de Lille	13 469	+29%	11%
Montpellier Méditerranée Métropole	12 616	+23%	16%
Bordeaux Métropole	12 193	+36%	12%
Eurométropole de Strasbourg	12 006	+26%	19%
Métropole Aix-Marseille Provence	11 116	+17%	12%
Grenoble Alpes Métropole	11 020	+28%	18%
Rennes Métropole	7 935	+5%	12%
Métropole du Grand Nancy	7 170	+38%	14%
Métropole de Nice Côte d'Azur	6 835	+30%	18%
Nantes Métropole	6 252	+32%	10%
Communauté d'agglomération Paris-Saclay	5 910	+90%	22%
Métropole de Rouen Normandie	5 194	+9%	12%
Clermont-Auvergne Métropole	5 048	+11%	13%
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	4 769	+53%	17%
Métropole de Metz	4 132	+33%	18%
Grand Poitiers	3 914	0%	14%
Angers Loire Métropole	3 580	+4%	8%
Autres métropoles	84 608	+152%	24%
Total	358 005	+38%	17%

Source : MESRI/SIES, 2019.

Note : Attention, ici les données portent sur l'année 2018-2019.

100 000 étudiants étrangers sont inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la métropole du Grand Paris, soit 28% des étudiants étrangers en France. Ils représentent 18% du total des étudiants présents dans la métropole ou l'agglomération. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'Eurométropole de Strasbourg, Grenoble Alpes Métropole ou encore la Métropole de Nice Côte d'Azur affichent des taux égaux ou supérieurs. Au contraire, les étudiants étrangers ne représentent que 8% des effectifs à Angers

Loire Métropole ou 10% à Nantes Métropole.

Les collectivités qui voient leurs effectifs d'étudiants étrangers croître le plus rapidement entre 2013 et 2018 sont la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (+90%)¹², la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise (+53%), la Métropole du Grand Nancy (+38%) ou encore Bordeaux Métropole (+36%). Grand Poitiers, Angers Loire Métropole et Rennes Métropole voient leurs effectifs stagner ou légèrement augmenter sur cinq ans.

2.4. L'origine de la mobilité étudiante, liée aux spécificités territoriales

Le Maroc est le premier pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante en France, avec 43 000 personnes. Il devance la Chine (30 000) et l'Algérie (29 000). L'Inde,

à la 12e place, est le pays connaissant la plus forte augmentation sur cinq ans (+139%).

Principaux pays d'origine des étudiants étrangers en France (2019-2020)

Pays d'origine	Nombre d'étudiants	Part	Évolution 2014-2019
Maroc	43 464	12%	+24%
Chine	29 731	8%	0%
Algérie	29 527	8%	+39%
Italie	16 014	4%	+54%
Sénégal	13 663	4%	+55%
Tunisie	13 073	4%	+13%
Côte d'Ivoire	9 639	3%	+74%
Espagne	9 034	2%	+35%
Allemagne	8 239	2%	-6%
Cameroun	7 952	2%	+14%
Portugal	6 970	2%	+57%
Inde	6 798	2%	+139%
États-Unis	6 686	2%	+19%
Liban	6 599	2%	+40%
Congo	5 865	2%	+65%
Brésil	5 809	2%	+9%
Vietnam	5 781	2%	-1%
Gabon	5 396	1%	+37%
Russie	5 290	1%	+4%
Belgique	4 692	1%	+9%
Total	370 052	100%	+23%

Source : MESRI/SIES, 2020.

La mobilité frontalière et les spécificités régionales

La proximité géographique et culturelle de certaines régions avec des pays frontaliers joue un rôle dans les mobilités étudiantes. Dans la région Grand Est par exemple, l'Allemagne est 4e et le Luxembourg est 7e alors qu'ils ne sont respectivement qu'aux 9e et 47e places au niveau national. Les mobilités s'expliquent en grande partie par

l'action des acteurs locaux de l'enseignement supérieur avec **la mise en place de programme d'échanges ou de mobilité encadrée** : grâce aux partenariats avec Mayence par exemple, l'Allemagne est 5e pays d'origine à Dijon Métropole (9e au niveau national) ; les partenariats avec les États-Unis en font le 2e pays d'origine au sein de Metz Métropole (12e au niveau national) ; ou encore la Chine, 1er pays d'origine à Rennes Métropole (3e au niveau national) qui fait des actions de promotion ciblées vers ce pays.

12 La délocalisation d'établissements sur le campus de Paris Saclay explique cette augmentation rapide.

Le rayonnement des territoires à l'international

L'attractivité de l'enseignement supérieur français ne se mesure pas simplement au nombre d'étudiants internationaux qui choisissent la France. Elle dépend également de la présence d'étudiants et de chercheurs français à l'étranger et ainsi que du rayonnement des établissements français. En favorisant la mobilité des étudiants du territoire et les coopérations entre les établissements locaux et étrangers, les collectivités

contribuent au rayonnement de leur territoire. En effet, les Français à l'international sont les meilleurs ambassadeurs de leur identité locale et peuvent en retour favoriser la venue d'étudiants étrangers, de touristes voire mettre en place des coopérations universitaires et scientifiques et des partenariats économiques qui enrichissent leur territoire d'origine.

3.1. Les étudiants français parmi les plus mobiles du monde

En 2018, près de **100 000 étudiants français sont allés étudier à l'étranger**, soit 10 000 étudiants de plus que l'année précédente (+10%). La France est le 6e pays d'origine des étudiants en mobilité diplômante dans le monde derrière la Chine, l'Inde, l'Allemagne, le Vietnam et la Corée du Sud. La mobilité sortante des étudiants français connaît ainsi un regain notable après une légère baisse observée entre 2016 et 2017 (-1%).

Les étudiants français **se rendent principalement en Europe** (69%), mais également au **Canada** (+7% sur un an). Un peu plus de 3% des étudiants choisissent les pays d'Asie-Océanie, notamment l'Australie et le Japon, tandis que les autres zones (Afrique, Moyen-Orient, Amérique latine et Caraïbes) ne comptent que 2% des étudiants français.

Pays	Étudiants français en mobilité	Part	Évolution 2013-2018
Canada	17 030	17%	+57%
Belgique	14 885	15%	-
Royaume-Uni	13 265	13%	+15%
Suisse	10 447	11%	+27%
Allemagne	8 605	9%	+51%
Espagne	8 220	8%	+193%
États-Unis	6 324	6%	-20%
Pays-Bas	2 426	2%	+110%
Roumanie	2 350	2%	+89%
Italie	1 797	2%	+52%
Autres Pays	14 099	14%	+34%
Total	99 448	100%	+30%

Une mobilité dans des pays ou cursus francophones

Le Canada reste un pays très attractif pour les étudiants français, puisque 17% d'entre eux ont choisi de s'y rendre en 2018. La Belgique est en deuxième position, avec une progression de l'ordre de +25% en cinq ans¹³. La progression très importante du Portugal, déjà observée depuis quelques années, est la plus forte de ce classement

(+66% entre 2017 et 2018). En effet, depuis 2016, le Portugal s'est doté d'une nouvelle stratégie d'attractivité internationale avec la création de la plateforme Study and Research in Portugal, permettant ainsi au pays de promouvoir son système d'enseignement supérieur. En revanche, la Pologne connaît une chute importante du nombre d'étudiants français sur son sol (-46% entre 2017 et 2018), perdant ainsi sept places par rapport à l'année précédente. Une baisse générale de la mobilité entrante en Pologne a été observée par rapport aux années précédentes.

3.2. La France, premier pays d'origine des étudiants Erasmus+

La France continue d'être le premier pays d'origine des étudiants Erasmus+, devant l'Allemagne et l'Espagne. Dans un contexte global d'augmentation du nombre d'étudiants Erasmus+, tous les principaux pays

d'origine connaissent une augmentation de la mobilité sortante. L'Espagne, affiche une croissance importante sur un an (+9%), tout comme l'Italie (+6%), le Royaume-Uni (7%) et le Portugal (+8%).

Régions d'origine des étudiants qui participent au programme Erasmus+ dans l'enseignement supérieur (études et stages) en 2019-2020 :

Régions	Nombre d'étudiants en mobilité Erasmus+	Part	Évolution
Auvergne-Rhône-Alpes	6 120	15%	+7%
Bourgogne-Franche-Comté	1 461	4%	+26%
Bretagne	2 090	5%	+5%
Centre-Val de Loire	753	2%	-12%
Corse	42	0%	+31%
Grand Est	2 950	7%	+13%
Hauts-de-France	3 783	9%	-5%
Île-de-France	9 359	23%	+8%
Normandie	1 860	5%	-16%
Nouvelle-Aquitaine	3 731	9%	+1%
Occitanie	3 312	8%	-9%
Départements et régions d'Outre-Mer	250	1%	-22%
Pays de la Loire	2 818	7%	+10%
Provence-Alpes-Côte d'Azur (Région Sud)	1 608	4%	+24%
Total	40 181	100%	+3%

Source : StatErasmus+, 2021.

Note : En raison de la crise sanitaire, les données sur l'ensemble du programme Erasmus+ sont provisoires.

13 Chiffres nationaux.

L'Île-de-France est la première région d'origine des étudiants en mobilité Erasmus+

Avec plus de 9 000 Franciliens en mobilité d'études et de stage, l'Île-de-France devance l'Auvergne-Rhône-Alpes (6 120), les Hauts-de-France (3 783) et la Nouvelle-Aquitaine (3 731). **La crise sanitaire du Covid a considérablement baissé les mobilités d'échange Erasmus+ sur la dernière année (-18%)**, principalement les mobilités de

stage (52%), les mobilités d'études s'étant maintenues grâce notamment à la mise en place de mobilités virtuelles. Parmi les régions les plus touchées, on retrouve les DROM (-22%), la Normandie (-16%) ou encore l'Occitanie (-9%). D'autres régions affichent des taux de croissance dynamiques malgré la crise sanitaire, comme la Corse (+31%), la Bourgogne-France-Comté (+26%) et la Région Sud (+24%). La tendance générale est en effet à la croissance du nombre de mobilités : entre 2014 et 2018, elles avaient même cru de 26%, porté par l'augmentation rapide des mobilités de stage (+54%).

Conclusion :

L'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche est un enjeu important pour les collectivités françaises, dans un contexte où la concurrence internationale pour l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers s'accroît et où l'attractivité de la France doit se renforcer. La stratégie Bienvenue en France, les agences et organismes dédiés à la promotion ainsi que les dispositifs de bourses sont autant d'outils pour renforcer l'attrait des études en France.

La mobilité aussi bien entrante que sortante est une source de rayonnement à l'international pour la France et ses territoires. Les étudiants et chercheurs qui ont fait un séjour en France deviennent les meilleurs ambassadeurs de la France et de la francophonie. Les Français partis étudier à l'étranger contribuent eux aussi à la promotion de leur territoire, en diffusant au-delà des frontières nationales les atouts et spécificités des régions.

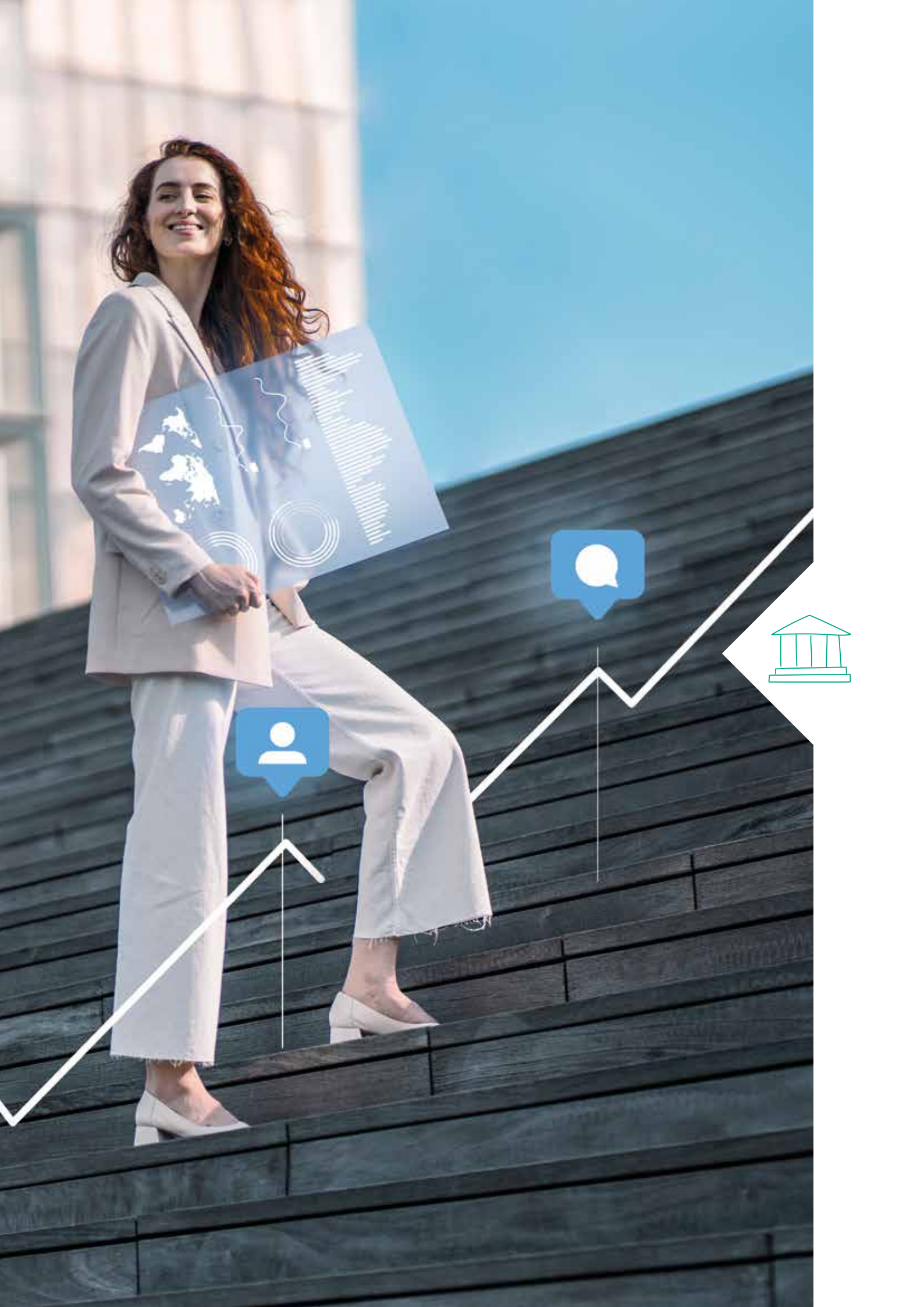
Les collectivités ont un rôle majeur à jouer : la loi française leur octroie des compétences dans ce domaine. Le dispositif français d'attractivité peut ainsi se déployer à tous les niveaux du territoire, de la région à la ville, en passant par les métropoles et les agglomérations en lien avec les établissements français d'enseignement supérieur.

2

LES STRATÉGIES TERRITORIALES D'INTERNATIONALISATION DU SECTEUR ÉTUDIANT ET SCIENTIFIQUE

Les collectivités territoriales - régions, métropoles, villes – sont très majoritairement conscientes de l'importance d'intégrer un volet sur l'internationalisation à leur stratégie portant sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cela apparaît dans une grande variété de documents (schémas et plans locaux, conventions avec des établissements, délibération de conseils municipaux ou métropolitains, stratégies et feuilles de routes locales), témoignant de l'importance que revêt le sujet pour les acteurs des territoires. En tout premier lieu, les Schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) abordent cette dimension également traitée par les Comités régionaux de la mobilité (COREMOB). À l'échelle infrarégionale, ce sont les Schémas locaux ou métropolitains d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation qui prévoient des actions visant à l'internationalisation de ce secteur.





Les régions,

cheffes de file de la stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR)

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit que les régions en leur qualité de cheffes de file de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement supérieur élaborent en concertation avec les acteurs et les collectivités du territoire un SRESRI. Ainsi les régions deviennent les interlocutrices privilégiées de l'État sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)

Le SRESRI constitue le cadre politique de référence pour l'action des régions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il définit les orientations et les priorités en matière d'intervention des régions et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État. Les régions ont ainsi développé leur stratégie d'enseignement supérieur dans ces documents dans lesquels les questions d'internationalisation sont abordées. Au moment de la finalisation de cet observatoire, de nouveaux SRESRI sont en cours d'élaboration pour être adoptés prochainement.

Pour 15 régions françaises – les 13 régions métropolitaines, la Réunion et la Guadeloupe –, des stratégies d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche ont été définies. Certaines régions détaillent avec précision dans le SRESRI les mesures qui permettront de développer ou de renforcer leur internationalisation, tandis que d'autres formulent plus simplement leur souhait de promouvoir cette internationalisation à l'échelle régionale.

La loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a conduit à la fusion de certaines régions. Dans certains cas, cela a favorisé l'échange des bonnes pratiques entre les anciennes régions, qui ont pu inspirer la mise en place de dispositifs pour les nouvelles régions.

1.1. L'internationalisation de l'ESR, au cœur des missions des régions

Chaque région dispose d'atouts propres sur lesquels s'appuyer pour développer son attractivité. De nombreuses régions ont compris l'intérêt de faire des étudiants qui partent à l'étranger des ambassadeurs du territoire. C'est le cas notamment de la **région Île-de-France**, dont les étudiants aidés par la région sont considérés comme les premiers ambassadeurs des campus franciliens ; de la **région Corse** qui promeut les étudiants corses à l'étranger mais également les étudiants étrangers en Corse comme des ambassadeurs de l'île de la **région Sud PACA** qui soutient par un dispositif de bourses la mobilité pour études, comme pour stages (dispositif PRAME) ; ou encore de la **région Normandie** qui souhaite aussi attirer des chercheurs étrangers :

« Chaque année, ce sont environ 10 000 étudiants étrangers,

potentiels ambassadeurs de la Normandie qui viennent sur le territoire. Une fois de retour dans leur pays d'origine, ceux-ci doivent devenir les ambassadeurs de la Normandie. Ils sont une source importante de rayonnement et un réseau de futurs actifs, cadres, dirigeants et investisseurs que la Région mobilisera dans le cadre de sa politique d'attractivité. »

SRESRI de la région Normandie

«Ainsi, aujourd'hui, l'inscription de l'enseignement supérieur dans une dimension internationale constitue tout à la fois un instrument de développement économique pour les territoires et « un avantage concurrentiel pour les établissements d'enseignement».

« Plus que jamais, l'attractivité de la région impose de faire connaître celle-ci à l'étranger. **La mobilité sortante de nos étudiants, indispensable dans un monde devenu globalisé, est un atout pour faire connaître les capacités d'action et d'innovation sur le territoire.** Celle-ci peut, par ailleurs, être « activée » pour faire des étudiants aidés par la Région **les premiers ambassadeurs de l'Île-de-France et de ses campus**, avec pour mission de les faire connaître à l'étranger. La Région poursuivra son soutien actif à la mobilité sortante, via les dispositifs actuels qui pourront être optimisés ou repensés afin de cibler les publics pour lesquels l'aide apporte le plus d'intérêt. »

SRESRI de la région Île-de-France

La région Bretagne estime également que la mobilité sortante est un facteur de rayonnement de la région à l'international et propose des bourses de mobilité pour les étudiants associant les différentes collectivités

concernées, et répond à des appels à projets européens sur la mobilité des doctorants. **La Région Hauts-de-France** place les mobilités internationales comme un facteur d'attractivité et de rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche, par l'échange de savoirs. La mobilité sortante des étudiants, doctorants et chercheurs est soutenue par ses dispositifs de bourses régionales à la mobilité internationale (Mermoz, Bourses d'excellence, STaRS - Soutien aux talents de la recherche scientifique - Bourses Fulbright Hauts-de-France). Depuis 2016, les bourses Mermoz ont permis de financer 12000 mobilités pour un budget de 18 millions d'euros. **La région Auvergne-Rhône-Alpes** a aussi mis en place des bourses attribuées chaque année pour encourager la mobilité sortante de ses étudiants :

« Environ 12 000 bourses sont attribuées chaque année (pour un budget d'environ 15M€). »

SRESRI de la région Auvergne-Rhône-Alpes

L'internationalisation peut être envisagée différemment selon les préoccupations locales. Un certain nombre de territoires privilégient la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs et cherchent à favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. De tels objectifs sont ainsi recherchés explicitement dans des régions comme **la région Normandie** (à travers son dispositif « Pass Monde¹⁴ »), **la région Bretagne**, **la région Occitanie** (à travers un guichet unique de la mobilité internationale), **la région Hauts-de-France** (à travers son dispositif de bourses régionales d'aide à la mobilité internationale "Mermoz") et **la région Nouvelle Aquitaine**. D'autres territoires, où l'internationalisation est déjà très développée, ont axé leur stratégie sur l'amélioration de l'attractivité plutôt que sur son développement quantitatif. C'est le cas par exemple de **la région Île-de-France**, pour qui les capacités et conditions d'accueil des étudiants doivent être améliorées (logement, transports, qualité de vie, santé). La région a ainsi financé la construction d'une Maison de l'Île-de-France au sein de la Cité internationale universitaire de Paris qui propose à des étudiants et chercheurs étrangers 142 logements depuis son ouverture en 2017. La région déploie par ailleurs de nombreux outils pour aider les

établissements à dynamiser leur politique d'attractivité (financement de chaires de recherche, de programmes d'échanges, etc.). C'est avec tous les acteurs franciliens de l'attractivité et de l'ESRI ainsi que Choose Paris Region que la région Île-de-France travaille activement à développer l'accueil des étudiants et chercheurs internationaux.

La région Normandie, dans le cadre de son SRESRI, apporte une grande attention au volet international pour inciter, accompagner et conforter le territoire comme territoire d'innovation et d'expérimentation. Elle cible également la mobilité entrante de doctorants et de chercheurs, à travers la structuration régionale en Réseaux d'Intérêts Normands (RIN), déployée à travers les dispositifs « RIN recherche », « RIN Doctorants » et « RIN actions sup' » C'est le cas également de la **région Sud PACA** à travers le dispositif européen COFUND. Ces dispositifs apportent un soutien aux programmes de recherche, permettent l'accueil de doctorants chaque année et accompagnent les projets améliorant l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur (internationalisation des formations, accueil d'étudiants et de chercheurs internationaux, partenariats internationaux,

Rencontrer d'autres horizons et cultures permet d'acquérir des compétences nouvelles, de s'ouvrir intellectuellement et socialement et de gagner en autonomie. C'est pourquoi la Région a développé une politique de soutien à la mobilité internationale des étudiants et des jeunes chercheurs. Après la période de confinement qui les a fortement impactés, il est plus que jamais nécessaire de continuer à les accompagner. », Marie-Guite Dufay, Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté

14 Le dispositif « Pass Monde », lancé en 2016, soutient la mobilité des jeunes de la région Normandie depuis le niveau infra-bac jusqu'au niveau post-bac. Entièrement dématérialisé, ce dispositif offre un soutien de 200€ à 400€ selon les pays de destination ainsi qu'un crédit de mobilité hebdomadaire de 40€ utilisable pour un stage de 2 à 26 semaines (pour le niveau post-bac), à utiliser en deux fois maximum sur toute la durée des études supérieures. Les conditions de ressources (quotient familial inférieur à 30 000€) permettent à la plupart des jeunes de la région d'en bénéficier.

À travers un dispositif « Pack Ambition International » et un dispositif « Amorçage Europe », **la région Auvergne-Rhône-Alpes** souhaite encourager l'internationalisation des formations universitaires. Il s'agit par ces dispositifs de développer les partenariats internationaux en structurant un environnement ouvert à l'accueil de chercheurs reconnus internationalement, mais aussi de soutenir l'activité de chercheurs prometteurs. La région soutient dans ce cadre les démarches et travaux de recherche menés pour répondre aux appels à projets européens (tels Erasmus+ et Horizon Europe).

La région Bourgogne-Franche-Comté soutient également

la mobilité entrante et sortante de chercheurs, avec 29 mobilités accompagnées en 2019 et 2020, à hauteur de plus de 500 000€, des mobilités qui contribuent à la notoriété nationale et internationale de la recherche dans la région. Le développement de l'internationalisation par des actions de soutien, de concert avec tous les acteurs locaux impliqués, contribue de la sorte fortement au développement de la visibilité des régions et de leurs systèmes d'enseignement et de recherche. **Il s'agit d'une externalité positive majeure de l'internationalisation**, démontrant l'intérêt pour les collectivités territoriales de s'en fixer l'objectif.

1.2 Favoriser l'attractivité des régions

La région Nouvelle-Aquitaine souhaite encourager la mobilité des étudiants et des chercheurs et attirer les talents en nouant des partenariats. **La région des Pays de la Loire** affirme également vouloir valoriser son système d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation à l'international.

Le rayonnement scientifique est largement mis en valeur par d'autres régions, c'est le cas par exemple de **la région Occitanie**, qui favorise les participations à des manifestations scientifiques d'envergure internationale pour contribuer à la visibilité et au rayonnement des acteurs régionaux :

« L'accompagnement des manifestations scientifiques d'envergure internationale permettra par ailleurs de participer à la visibilité et au rayonnement des partenaires régionaux. »

SRESRI de la région Occitanie

Certains obstacles à l'internationalisation de l'enseignement supérieur sont relevés par les régions. Pour pallier **le manque de notoriété des territoires**, principal frein à leur essor à l'international, certains SRESRI prévoient de renforcer leur communication à l'étranger. C'est le cas de **la région Guadeloupe** qui souhaite développer une communication adaptée et rendre plus lisible l'internationalisation des enseignements et des formations. **La région Réunion** œuvre quant à elle au développement d'un espace indioocéanique de l'enseignement supérieur et de la recherche et se fixe pour cela trois objectifs. Il s'agit de fonder une université internationale de l'océan indien, de faciliter la mobilité

étudiante à l'échelle de l'Océan indien, enfin, de créer un Institut du monde indioocéanique, dans un contexte de concurrence exacerbée avec l'Inde, les Etats-Unis et la Chine, notamment*. Pour renforcer sa visibilité internationale, **la région Grand Est** souhaite s'appuyer sur l'Espace européen de l'enseignement supérieur pour construire et structurer des partenariats transfrontaliers. La proximité géographique de certaines régions avec d'autres pays facilite le développement des coopérations transfrontalières, c'est ainsi la volonté de **la région Corse ou de la région Hauts-de-France mais également de la Guadeloupe qui bénéficie d'un ancrage géographique différent :**

« Mesure 1 : Structurer les coopérations transfrontalières et internationales »

Dans un contexte mondial concurrentiel, créer des synergies, des complémentarités et des liens est indispensable. Par son positionnement géographique, le transfrontalier est au cœur du développement de partenariats internationaux intégrés et attractifs, à l'instar du Campus européen de l'I-SITE ULNE. »

SRESRI de la région Hauts-de-France

« Objectif 3.3 : développer une politique volontariste de formations dans l'espace de coopération Caraïbe-Amériques »

- Soutenir/promouvoir les initiatives d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur et en particulier de l'université vers le bassin caribéen, vers l'Amérique du Nord et vers l'Amérique latine ;
- Développer une politique volontariste d'apprentissage

* La collectivité offre 7 allocations de bourses doctorales aux ressortissants étudiants de la zone Océan indien (sur 25) avec le soutien du FEDER-INTERREG.

15 L'espace européen de l'enseignement supérieur dont l'existence a été acté en 2010 désigne l'ensemble des 49 pays européens qui ont adopté une architecture identique des diplômes (L-M-D) permettent la délivrance de crédits ECTS et ont mis en place un registre européen d'assurance qualité pour l'enseignement supérieur (EQAR). Cela permet de faciliter la mobilité étudiante entre ces pays.

des langues étrangères (équipements/logiciels...) qui serait en lien avec les projets de formations ciblées prévues dans le programme de coopération transfrontalière et transnationale Caraïbe 2014-2020 (formations en langues étrangères de l'espace de coopération, notamment sur objectifs spécifiques : anglais juridique, anglais des affaires).

SRESRI de la région Guadeloupe

Les régions ont également relevé dans les SRESRI la nécessité **d'enrichir les offres de formations en anglais**,

à la fois pour encourager la mobilité sortante, mais également pour attirer les étudiants internationaux. **La région Bourgogne-Franche-Comté** souhaite favoriser la mise en place d'une offre de formation en anglais, en particulier au niveau master. En effet, la région précise que le développement d'une offre de formation en anglais (en lien avec les domaines d'excellence de la recherche et le potentiel en termes d'innovation), permettrait à la fois de stimuler la mobilité entrante, mais aussi d'associer des enseignants-chercheurs étrangers aux activités

Les COREMOB pour faciliter la mobilité des jeunes

Dans certaines régions sont mis en place des COREMOB : Comités régionaux de la mobilité européenne et internationale des jeunes : Il s'agit d'instances pilotées par l'Etat et la région pour favoriser la mobilité des jeunes. Ils ont pour mission de coordonner et de mettre en réseau les multiples acteurs de la mobilité, qu'ils soient organisateurs, accompagnateurs ou financeurs de programmes

Les actions engagées par ces comités permettent de faciliter la lisibilité de l'information sur la mobilité, de former les différents acteurs de la mobilité et de les rapprocher, tout en accompagnant les jeunes avant et après les mobilités. Ces comités ne visent pas spécifiquement les étudiants, ils agissent pour l'ensemble des jeunes de la région dont font partie les étudiants. Ainsi, la région Normandie qui co-préside le COREMOB, cherche notamment à développer une meilleure connaissance de la demande et de l'offre de mobilité sur le territoire, à assurer l'accès aux expériences de mobilité pour tous les jeunes et de piloter la plateforme de la mobilité et de lui fixer les orientations en matière d'information, d'accompagnement et de formation.

Quelques dispositifs et mesures phares en faveur de l'attractivité¹

• **La région Hauts-de-France** est très investie dans les dispositifs d'accueil d'étudiants, de doctorants et de chercheurs européens et internationaux : soutien à l'International Academy – Ecoles d'été France Excellence ; soutien à Euraxess Lille Nord de France ; Financement d'échanges franco-américain avec Fulbright ; soutien à l'accueil de Talents de la Recherche Scientifique - STaRS ; Partenariat avec Campus France.

• **La région des Pays de la Loire** a placé son attractivité et le ressourcement scientifique comme des enjeux clés du développement de la recherche sur le territoire ligérien : programme Connect Talent (3 M€ en 2020) ; cofinancement de 60 allocations doctorales par an ; programmes Recherche, Formation et Innovation ; accompagnement de jeunes chercheurs prometteurs (Etoiles Montantes) en les incitant à s'inscrire dans les réseaux européens et internationaux.

• **La région Centre Val de Loire** s'est dotée d'atouts forts pour attirer les chercheurs de très haut niveau et poursuit cet effort à travers des programmes de recherche ciblés (Ambition Recherche Développement) et le soutien global de l'agence régionale « le Studium ».

Elle continue le travail de construction des réseaux et des relais qu'elle a mis en place dans ses régions de coopération prioritaire comme en témoigne la très forte dynamique établie entre l'Université de Tours et les universités de la région du Tamil-Nadu, en Inde. Les récents succès obtenus dans l'obtention de labels et du financement européen « Erasmus Mundus » des universités d'Orléans et de Tours et de l'« Université Européenne » à laquelle l'université d'Orléans est alliée (alliance ATHENA) sont très encourageants, et justifient de poursuivre et d'amplifier les efforts dans ce domaine.

¹ Pour davantage de mesures phares, voir les 14 Focus région publiés conjointement.

² Agence régionale fondée en 1996 accueillant des chercheurs étrangers confirmés pour des séjours de 12 mois et les met à disposition de laboratoires publics et privés de la région.

Les métropoles se saisissent de l'internationalisation de l'ESR

Des métropoles et villes mobilisées au travers d'un riche questionnaire

Dans le cadre de l'observatoire territorial de la mobilité, l'AVUF, France urbaine et Campus France ont contacté des métropoles ainsi que certaines villes¹⁶ pour répondre à un questionnaire sur leurs activités concernant l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'enquête menée a permis à dix-sept villes et métropoles de répondre au questionnaire dont les réponses sont ici analysées et présentées. Par facilité de langage dans la note ces villes et métropoles sont génériquement appelées métropoles.

Le principe de démocratisation des assemblées communautaires lors des élections municipales 2014 a permis aux électeurs d'élire leurs conseillers communautaires. Le conseil est composé d'un organe exécutif composé d'un président, de vice-présidents et d'un bureau communautaire. Il est également composé d'instances de consultation telles que la Conférence métropolitaine (réunion des maires des communes membres) et du Conseil de développement (réunion des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs de la métropole).

Parmi les compétences des métropoles figurent le « programme de soutien et d'aide aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. ». C'est donc dans le cadre du SRESRI que les métropoles ont la possibilité d'agir. Même si les budgets – moins importants que ceux des régions et les dispositifs adoptés par les métropoles, généralement de moins grande ampleur – constituent bien un outil pour œuvrer localement à l'internationalisation du territoire. Les régions ont ainsi une plus grande marge de manœuvre et un rôle de coordination des actions des différents acteurs locaux tandis que les métropoles ont la possibilité d'agir au plus près des étudiants pour faciliter leur accueil ou départ, et les accompagner au quotidien :

« L'enseignement supérieur et la recherche, c'est un fort facteur d'attractivité du territoire mais aussi un facteur de

développement économique du territoire. C'est une politique publique qui est soutenue fortement depuis des années, il fallait la structurer, il fallait une stratégie et donc en 2016, les élus ont souhaité mettre en place cette stratégie. »

Entretien avec Le Havre Seine Métropole.

Créées à partir du début des années 2010, les métropoles sont apparues dans un paysage dans lequel les autres acteurs locaux de l'enseignement supérieur (établissements, communes, régions) avaient déjà mis en place des stratégies et des dispositifs développant l'internationalisation de l'ESR sur le territoire. Ainsi, les métropoles se sont emparées des demandes formulées par les établissements pour participer aux actions d'internationalisation et agissent dans le cadre mis en place par la région ; elles ne sont que rarement à l'origine des stratégies qui sont décidées soit au niveau des régions, soit au niveau des établissements.

« Je pense que cela part vraiment, à la base, des établissements. Le fait d'attirer des étudiants étrangers se fait en fonction des programmes qu'ils développent et des partenariats. À ce jour, ils ne nous ont pas sollicité en tant que collectivité pour les aider à attirer une certaine catégorie d'étudiants étrangers [...]. La région, de toute façon est cheffe de file sur l'ESR donc on doit travailler en complémentarité avec elle [...]. Ils ont développé leur schéma et nous, maintenant, on doit quand même suivre ce qu'ils font et voir

16 Vingt-huit villes et métropoles ont été contactées dont 17 ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé.

si on s'implique ou pas dans leur dispositif ou si on mène notre propre schéma de notre côté en complémentarité avec ce qu'ils font puisqu'on ne va pas aller obligatoirement sur les mêmes choses. » « On était pas non plus forcément prêts, donc on est plutôt sur de l'accompagnement aux opportunités que nous font remonter les acteurs, mais on avait pas forcément une attente très claire, on ne pouvait pas guider les débats parce qu'on ne partageait pas les enjeux avec les universitaires. »

Entretien avec Nantes Métropole

La région Pays de la Loire mène une politique ambitieuse en soutien à l'accueil des chercheurs (programme Connect Talent, soutien à la mobilité doctorale, etc.). Outre Nantes métropole, on voit cette politique se mettre en place à Angers Loire Métropole.

« On a un schéma métropolitain de l'ESRI, qu'on va renouveler prochainement et on va le caler sur les attentes de la région. Je pense que les grandes villes de la région vont essayer de décliner sur le terrain des choses qui peuvent être faites au niveau régional [...]. Sur l'international, on vient en appui à la région pour leur programme d'attraction des chercheurs étrangers, on abonde en fait à l'enveloppe. »

Entretien avec Angers Loire Métropole

« La métropole est une structure encore jeune, pas encore complètement figée. Elle est encore en cours de construction. La collectivité mène des actions encore un peu éclatées ».

Entretien avec la Métropole du Grand Nancy

Les modalités d'association entre les acteurs locaux de l'ESRI ne sont pas toujours clairement établies, il y a encore des tâtonnements et parfois des difficultés sur les manières de travailler ensemble. Certains acteurs ne saisissent pas toujours l'intérêt de construire et de décliner une stratégie commune ou partagée à tous les échelons.

« Il existe des difficultés pour travailler en harmonie avec les établissements qui ont déjà leur stratégie et qui n'ont pas toujours la volonté de travailler avec la métropole. »

Entretien avec Toulouse Métropole

« La stratégie internationale de l'université était avant une chasse gardée ! c'est en train de changer. »

Entretien avec Grand Besançon Métropole

Au sein de la région Pays de la Loire, on observe ainsi une coordination croissante entre les différents échelons, régional, métropolitain et municipal.

« On a eu là des échanges avec la région qui nous a dit : "Ce serait bien que la métropole arrête de contractualiser en direct avec les établissements sur des conventions bilatérales, mais peut-être qu'elle implique la région dans un schéma mutualisé". On commence à voir que la région souhaiterait prendre encore plus son rôle de leader là-dessus et souhaiterait aller vers des conventions multipartites ou elle jouerait vraiment son rôle de leader. »

Entretien avec Nantes Métropole

La construction progressive de ces structures intercommunales à partir de 2010 explique que toutes les métropoles n'en sont pas au même stade par rapport à leur organisation et au transfert de compétences. Parfois c'est la ville principale de la métropole qui reste l'acteur central sur les questions d'enseignement supérieur, parfois les ressources et prérogatives sont partagées, enfin il arrive que l'ensemble des compétences sur ce sujet soient transférées à la métropole.

« À la métropole nous avons la compétence « enseignement supérieur et recherche ». On travaille en étroite collaboration avec la ville qui elle a la compétence « vie étudiante ». Donc la ville a des dispositifs de mobilité étudiante des jeunes et donc des étudiants. »

Entretien avec Le Havre Seine métropole

« Quand on nous a transféré la compétence, il y avait un élu sur la ville qui voulait continuer à s'en occuper donc la compétence est à la ville, mais ma collègue qui s'en occupe est dans le bureau à côté de moi et on gère ensemble les deux choses. »

Entretien avec Grand Besançon Métropole

Une autre conséquence de cette construction progressive est que les métropoles naissantes n'ont pas toujours eu le temps de mettre en place une réelle stratégie à l'échelle de l'entité nouvellement créée, et ont parfois simplement fait perdurer des dispositifs existant antérieurement.

« C'est une compétence qui n'est pas vieille pour la collectivité, le transfert a eu lieu en 2016. Je dirais qu'il n'y a pas vraiment eu de stratégie particulière, on était plutôt sur un héritage de dispositifs ; dont des bourses pour soutenir les étudiants, plutôt en fonction des partenariats qu'avaient établis des professeurs (...) pour moi on est aux prémices du développement d'une stratégie, on a atterri sur des dispositifs et sur le constat qu'on n'avait pas de stratégie partagée. »

Entretien avec Grand Besançon Métropole

Dans d'autres cas des structures locales de dialogue et de coordination ont été mises en place à l'initiative des métropoles pour articuler l'action des acteurs de l'ESRI qui élargissent leur périmètre d'action à l'internationalisation.

« Depuis 2014, la collectivité a souhaité qu'il y ait une instance de dialogue avec les EESR [...], où l'on pouvait parler un peu de ce qu'on fait, les entendre et puis les inciter à se fédérer pour discuter, alors c'est vrai que c'est très local, très lié à comment les gens sont ici, de beaucoup discuter, d'être dans le consensus, la discussion, le dialogue... Donc en 2015-2016 a été créé un GIS, un groupement d'intérêt scientifique qui est un genre d'association mais sans qu'il y ait de contribution financière associée. C'est vraiment une instance de dialogue dans laquelle vous allez retrouver tous les grands établissements d'ESR de la métropole. Ça fonctionne très, très bien, avec une présidence tournante et deux commissions, la commission vie étudiante et la

commission formation, recherche/innovation. Chacune de ces deux commissions à un président qui est un directeur d'établissement et un co-président qui est le président ESR de la métropole ou l'adjoint au maire en charge de la vie étudiante. Force est de constater que ça marche vraiment bien. Jusque-là il n'y avait pas de commission ou de groupe de travail sur l'international, ça vient tout juste d'être créé et on va suivre ces travaux et voir dans quelle mesure à notre juste place de collectivité on peut les aider »

Entretien avec Angers Loire Métropole

2.2. Les stratégies d'internationalisation des métropoles

Des stratégies parfois encore en cours d'élaboration

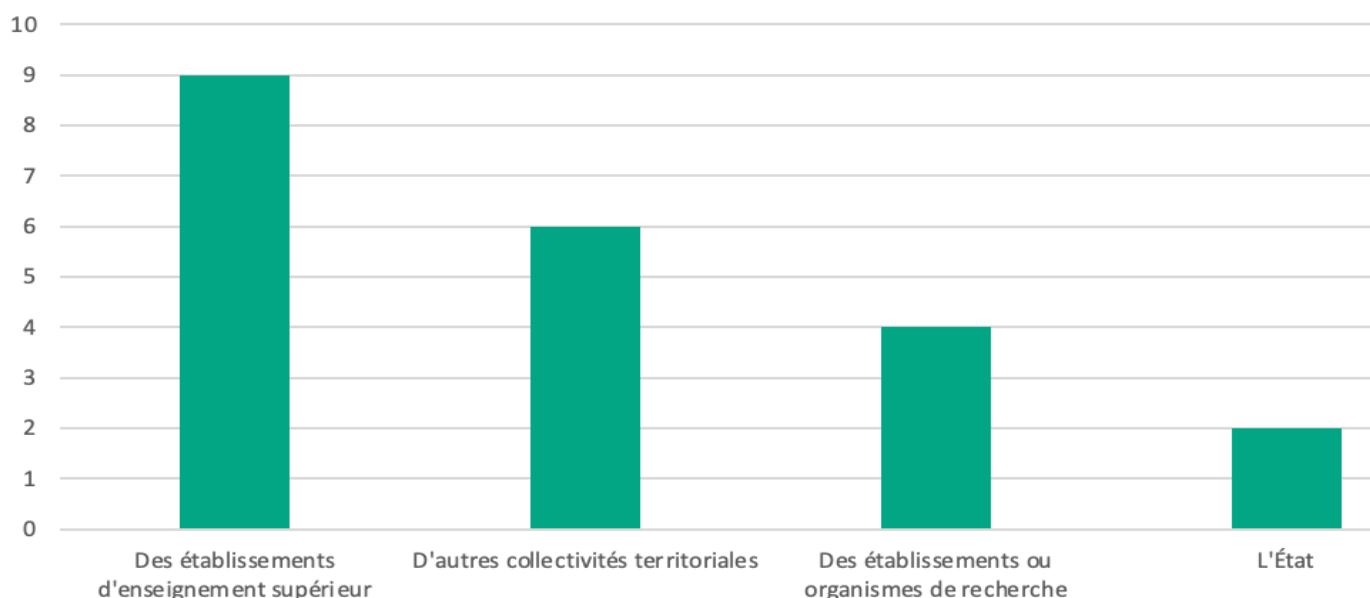
Dans 13 des 17 métropoles interrogées, la stratégie de la collectivité concernant l'enseignement supérieur et la recherche comprend la dimension de l'internationalisation. Dans une métropole (Métropole du Grand Nancy), une stratégie spécifique à l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche a été définie tandis que trois métropoles répondent que l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est encore évoquée par aucun plan, schéma ou stratégie de la collectivité¹⁷.

Parmi les quatorze métropoles interrogées qui disposent d'une stratégie, dix l'ont déjà formulée dans un ou plusieurs documents. Pour l'une des métropoles, un document est en cours de préparation (Toulouse Métropole) et deux d'entre elles n'ont pas encore formalisé la stratégie dans un document (Grenoble-Alpes Métropole et Metz Métropole)¹⁸. Du fait de la création récente des métropoles, les stratégies sont peu anciennes ou encore en cours de développement. La plus ancienne date ainsi de 2013 et a été mise en place pour ce qui allait devenir la Métropole de Rennes ; d'autres métropoles sont actuellement en train de mettre en place une stratégie, c'est le cas de celle de Toulouse. Sept métropoles ont déjà procédé à une réévaluation de leur stratégie ou sont actuellement en train de la faire.

Dans huit des dix-sept métropoles interrogées un vice-président en charge de l'université ou de l'enseignement supérieur a travaillé à la mise en place de la stratégie, presque toujours en lien avec la Direction de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de la métropole (dans sept métropoles). Dans certaines métropoles, d'autres directions sont en charge de la mise en place de la stratégie : la direction jeunesse, la direction des relations internationales, la direction du développement économique et de l'innovation, la direction stratégie et prospective. Des conseillers et des conseillères sont également parfois mobilisés, et dans la Communauté urbaine du Grand Poitiers, le président participe également à l'élaboration de la stratégie.

Les stratégies sont élaborées en concertation avec les acteurs locaux de l'enseignement supérieur. Neuf des dix métropoles ayant répondu à la question sur les acteurs consultés évoquent les établissements d'enseignement supérieur du territoire, six citent d'autres collectivités locales (régions, villes).

Les acteurs consultés lors de l'élaboration d'une stratégie



Note : Dix métropoles ont répondu à cette question.

17 Lors de la réponse au questionnaire des métropoles au premier semestre 2020.

18 La ville de Roubaix ne précise pas ou est présentée sa stratégie.

Des actions orientées vers l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers

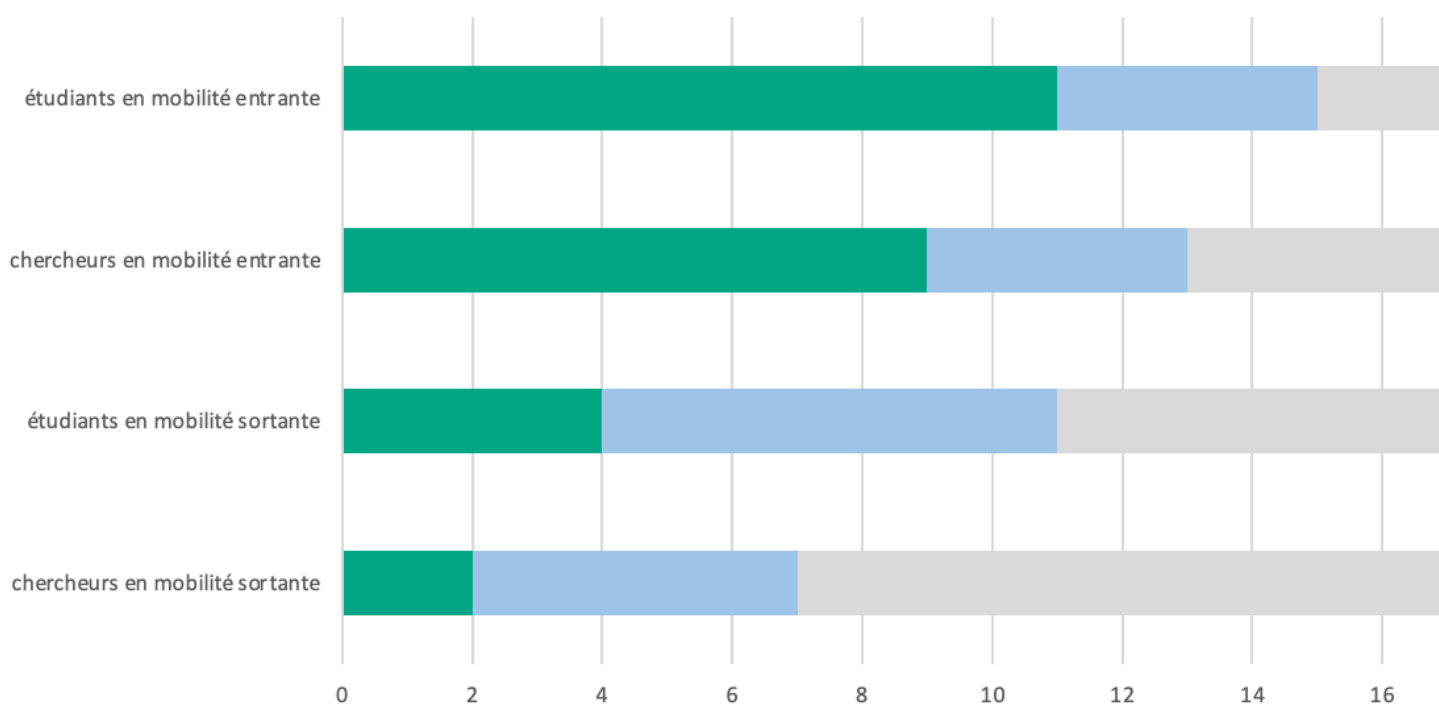
Tandis que la première édition de l'Observatoire¹⁹ a montré que l'action des régions porte majoritairement sur la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs, cette nouvelle édition montre que les métropoles, les agglomérations ainsi que les villes concentrent leur action sur l'accueil d'étudiants étrangers. La mobilité entrante est ainsi l'axe jugé prioritaire par une majorité de métropoles : 15 des 17 métropoles interrogées mettent en place des mesures concernant ce public. A contrario, la mobilité sortante est moins prioritaire, les chercheurs en mobilité sortante étant même jugés comme non concernés par les actions de 10 des 17 métropoles. Pour la métropole de Rennes, toutefois, tous les publics sont indiqués comme prioritaires. **L'action des métropoles est ainsi complémentaire des dispositifs mis en place par les régions.**

Les métropoles soutiennent en outre les stratégies mises en place par les établissements en améliorant les conditions d'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux : événements d'accueil, soutien financier à des associations, politique de logement, rénovation

de campus, etc. Le choix du ciblage de zone ou de pays d'origine revient aux établissements, qui sont mieux à même de définir les domaines d'études et pays ou de prospecter, ainsi que de cibler les étudiants qu'ils souhaitent attirer. Les villes s'appuient tout de même sur leur réseau de jumelage dans la mise en place de leurs actions : c'est le cas des villes d'Angers, Clermont-Ferrand, Dijon, Le Havre, Nice, Poitiers, Strasbourg et Toulouse.

Les stratégies métropolitaines concernant l'international s'adressent bien souvent à un public plus large que les seuls étudiants ou chercheurs qui souhaitent partir ou s'installer dans la métropole. La mise en place d'un accueil est souvent conçue pour tous les étudiants, qu'ils soient étrangers ou français, tandis que les bourses de mobilité sortante sont généralement dirigées vers des jeunes du territoire métropolitain, qu'ils soient élèves, apprentis, étudiants, jeunes en situation de décrochage, de chômage, en recherche d'emploi à l'étranger, de job saisonnier, etc.

Le public concerné par la stratégie ou les actions mises en place par les métropoles interrogées



Note : Dix métropoles ont répondu à cette question.

19 Observatoire territorial de la mobilité internationale des étudiants et des chercheurs, Campus France, juin 2018, <https://www.campusfrance.org/fr/ressource/observatoire-territorial-de-la-mobilite-internationale-des-etudiants-et-des-chercheurs>

2.3. Les principaux obstacles à l'attractivité des métropoles

Les freins les plus cités par les métropoles pour attirer des chercheurs et étudiants sont les démarches à effectuer à l'arrivée (en particulier l'obtention de titres de séjour), la concurrence avec d'autres villes universitaires de la région ou situées à proximité.

« Il y a une vraie concurrence parce qu'il y a des vrais sujets... Il y a des complémentarités mais il y a des craintes de fusions avec des peurs de captation d'emplois, qui ne sont pas du tout une vue de l'esprit. »

Entretien avec Grand Besançon Métropole

Sont également cités par plusieurs répondants, la faible notoriété de la ville ou du territoire, l'absence de stratégie partagée par les acteurs locaux ou encore le manque de structure ou d'équipements pour l'accueil et l'hébergement.

Les freins à l'attractivité



Concernant les freins à la mobilité sortante, les répondants évoquent le coût de la mobilité mais aussi le manque de communication et le manque de visibilité des aides proposées par les villes et métropoles et accessibles aux étudiants et chercheurs. Pour tenter de remédier à ces difficultés, Nantes Métropole envisage une refonte de sa communication, la ville de Clermont-Ferrand et la Communauté urbaine du Grand Poitiers souhaitent s'appuyer sur des villes jumelées ou partenaires et Angers Loire Métropole étudie l'implantation d'une maison internationale des chercheurs étrangers, s'appuyant sur la réussite nantaise.

Enfin, la crise sanitaire est actuellement un frein à la mobilité en raison des restrictions de voyage en vigueur qui ont poussé les métropoles à mettre les dispositifs d'aide

à la mobilité entre parenthèses pour se concentrer sur les aides d'urgence à apporter aux étudiants notamment étrangers qui sont souvent confrontés à des difficultés économiques et sociales importantes (perte d'emploi, isolement).

« On a utilisé les outils dont on disposait. On est passé de 250 à 550 bourses municipales, utilisé des moyens exceptionnels, [fourni des] efforts supplémentaires, [mis en place des] aides alimentaires, épiceries solidaires sur le campus, on a ouvert un fonds d'aide aux jeunes, un fonds de solidarité, accompagné les établissements avec la métropole ; il y a eu un grand mouvement de solidarité global de la population. »

Entretien avec la ville de Dijon

2.4. Les mesures les plus efficaces pour faciliter la mobilité des étudiants

Pour surmonter ces difficultés, les métropoles ont été interrogées sur les mesures les plus efficaces pour faciliter la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs. Elles citent en premier lieu les aides financières directes,

puis les actions de communication envers le public visé, le financement de partenaires qui favorisent la mobilité sortante, les accords de coopération avec les villes jumelles et enfin le soutien à des projets de recherche.



LES AIDES FINANCIÈRES DIRECTES

sont considérées par les métropoles comme la mesure la plus efficace pour favoriser la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs.

Concernant l'attractivité des métropoles vis-à-vis des étudiants et chercheurs étrangers, les principaux atouts mis en avant par les collectivités sont la richesse de l'offre de formation présente sur le territoire, la qualité de vie offerte et la qualité de la recherche et des laboratoires de recherche.

« Notre action c'est de communiquer largement pour se faire connaître en dehors du territoire et ponctuellement on met en place des actions pour favoriser la mobilité entrante. La dernière action ça a été de faire bénéficier à une étudiante une année d'études clés en main, tous frais payés en lui finançant le billet d'avion, le logement avec une bourse pour se nourrir. »

Entretien avec Le Havre Seine Métropole

Les collectivités interrogées révèlent leurs perspectives afin de renforcer leur attractivité. Parmi celles-ci, les plus courantes sont le développement d'infrastructures (campus, logements, tiers-lieux, espaces d'accueil). C'est notamment le cas de l'Eurométropole de Strasbourg qui a investi dans de nombreux projets immobiliers. La Métropole de Lyon a financé la rénovation d'infrastructures comme la maison des étudiants, et la Métropole du Grand Nancy,

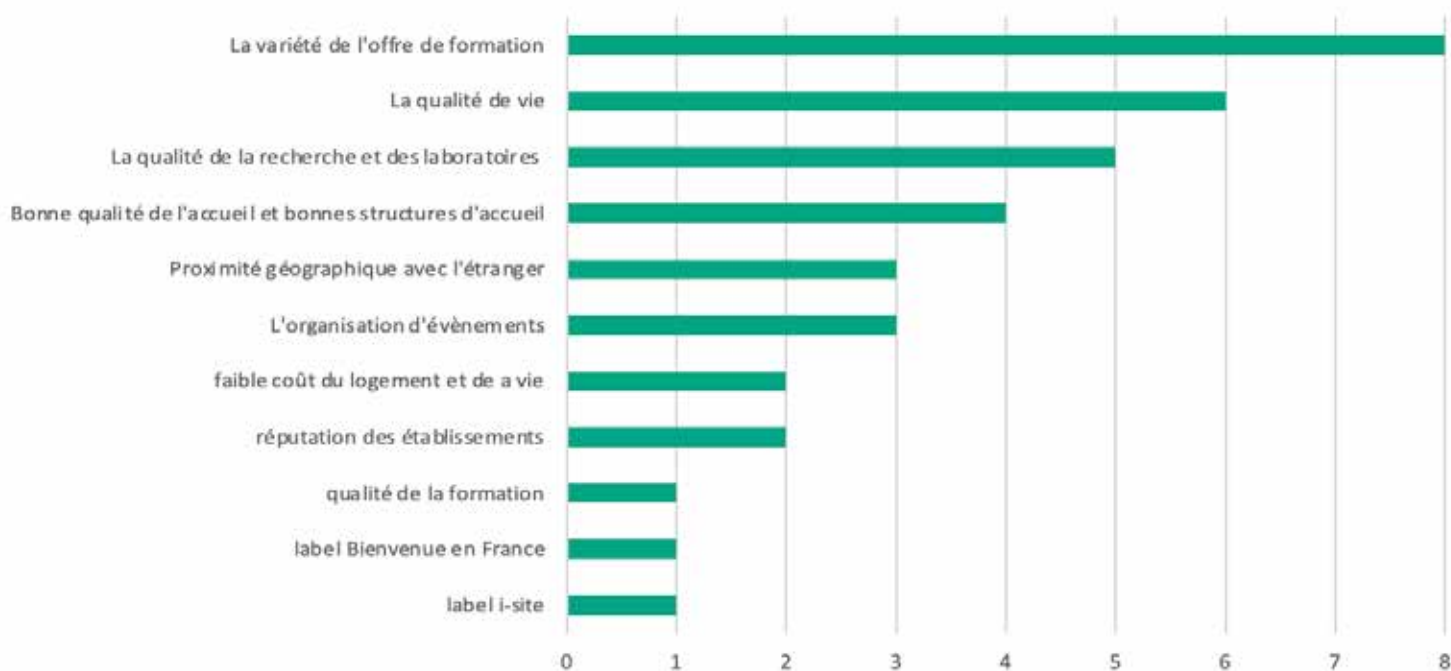
la construction d'une bibliothèque sur le campus ou la rénovation des résidences universitaires. La Métropole de Rennes a beaucoup investi pour la construction de la cité internationale Paul Ricœur et Le Havre Seine Métropole a également participé à de nombreux investissements de l'État ou de la région concernant certains aménagements. Enfin la métropole du Grand Besançon a procédé à une rénovation du campus.

L'élaboration d'une campagne de communication ou le renforcement de l'offre de formation constituent d'autres perspectives pour accroître l'attractivité des métropoles.

« Il ne s'agit pas juste de créer une marque, il y a toute une stratégie de communication derrière, une stratégie qu'on développe également avec les établissements à travers différents projets. »

Entretien avec Le Havre Seine Métropole

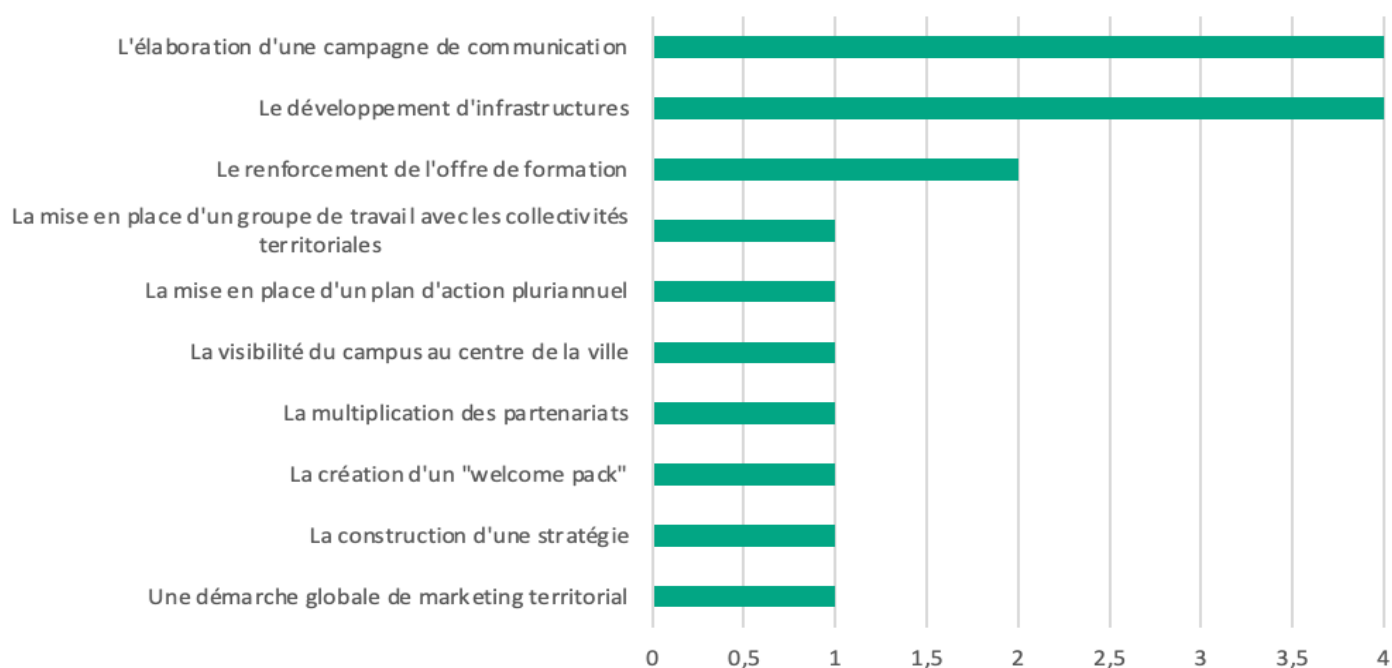
Les atouts des métropoles pour leur attractivité



Elles cherchent ainsi à trouver des solutions dans un contexte assez concurrentiel afin d'attirer les étudiants internationaux. Ainsi, Grand Besançon Métropole souhaite créer une nouvelle agence d'attractivité pour faire converger ce que les différents acteurs souhaitent mettre en place en faveur de l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers. Les métropoles sont des intercommunalités récentes qui se saisissent des thématiques dont elles ont la compétence. L'internationalisation de l'enseignement supérieur en fait partie mais nécessite de travailler en symbiose avec les régions, cheffes de file sur cette thématique et avec les établissements d'enseignement supérieur, autonomes dans la définition

de leur politique de coopération. La marge de manœuvre des métropoles est ainsi limitée et la définition d'une stratégie d'internationalisation demeure la prérogative d'autres acteurs. Néanmoins en se coordonnant avec les régions, et les établissements les métropoles peuvent jouer un rôle de soutien à ces politiques et en œuvrant ainsi conjointement contribuer au succès d'une politique d'internationalisation bénéfique pour le territoire et ses habitants. En travaillant avec les établissements et les collectivités territoriales, les métropoles mettent en place des dispositifs d'internationalisation qu'il semble pertinent de recenser.

Les perspectives des métropoles pour accroître leur attractivité à l'international



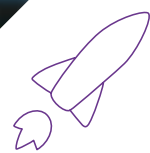
3

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA MOBILITÉ DANS LES MÉTROPOLES

Les métropoles s'emparent de façon croissante de la question de l'internationalisation. Elles le font avec des budgets et des affectations de personnel qui forcent à des choix de fléchages, résultant en des priorisations distinctes d'une métropole à l'autre. L'action des métropoles en vue de l'internationalisation se fait en concertation avec les autres collectivités territoriales, ainsi que les établissements, associations du territoire et partenaires étrangers. Nous nous centrons ici sur le niveau des métropoles pour mettre en évidence ces actions.

Niveau intermédiaire entre les régions d'une part et les villes et établissements d'autre part, leur proximité avec ces derniers leur permet de faciliter grandement les mobilités. Au-delà du constat du développement de la thématique de l'international, commun à l'ensemble des métropoles, on observe une diversité des approches relevant d'une multiplicité de facteurs.





Les dispositifs de soutien

des métropoles à la mobilité entrante

1.1 Les ressources humaines et les moyens financiers dévolus à la mobilité entrante dans la métropole

Les métropoles se consacrent au développement de l'internationalisation de leur système d'enseignement supérieur, en accompagnant et favorisant les mobilités des étudiants et des chercheurs. L'enquête par questionnaire réalisée auprès d'elles (cf. Méthodologie p. 56) permet de présenter leur organisation et les moyens déployés pour ce faire. L'action des métropoles en faveur de la mobilité entrante des étudiants et des

chercheurs est particulièrement significative. Elle s'appuie sur des dispositifs performants de connaissance de la composition de la mobilité, permise par des relations de proximité avec les établissements du territoire.

Les ressources humaines

Le sujet de la mobilité étudiante entrante est rattaché à différentes directions et services selon les métropoles ayant répondu. Il peut s'agir de la direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de

l'innovation, de la jeunesse, de l'économie et de l'emploi, de l'attractivité. Cette diversité de rattachement est due à la polyvalence des personnels affectés, positionnés sur plusieurs questions à la fois, ainsi qu'à l'histoire propre de la mise en place de chaque métropole. Ces directions sont en étroite relation avec les services de la ville, notamment sur la jeunesse et le logement, autour des thématiques de l'accueil et de la vie étudiante.

Service/ Direction	Mobilité entrante étudiante	Mobilité entrante des chercheurs
Direction ESR/ESRRI	2	3
Service ESR	-	1
Service université	1	1
Direction Jeunesse	1	-
Direction économie emploi ESR	1	1
Direction attractivité	1	1
Pas de service	1	-

Trois métropoles affectent au moins une personne en équivalent temps plein (ETP) aux questions liées à l'attractivité pour les étudiants et les chercheurs internationaux. C'est le cas de Nantes Métropole pour la recherche (2 ETP), de Grand Besançon Métropole (1,5 ETP pour la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs) et Angers Loire Métropole (1 ETP pour la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs). D'autres métropoles consultées disposent de moins d'un ETP pour la mobilité entrante (Grand Lyon, Métropole du Grand Nancy, ville de Clermont-Ferrand, Rennes Métropole, Le Havre Seine Métropole, ville de Dijon et Métropole Grand Poitiers). Au sein de Nantes Métropole, particulièrement bien dotée pour la recherche, il n'y a, de même qu'une fraction d'ETP pour la mobilité entrante des étudiants.

Il n'y a actuellement pas de poste pour assurer la communication liée à la mobilité entrante dans la métropole du Grand Lyon, à la Métropole Nice Côte d'Azur et la ville de Nice ou à la ville de Dijon (où une personne cependant est en charge des questions liées au jumelage).

La polyvalence des personnels affectés à l'internationalisation de l'ESR des territoires leur procure une vision transversale de la mobilité étudiante et de recherche mais freine parfois la possibilité de développer conjointement l'ensemble des facteurs qui concourent à l'internationalisation, par manque d'effectifs ou de temps. La comparaison de l'action des métropoles révèle qu'il est particulièrement bénéfique de :

- *Inscrire les actions conduites dans le long terme et renforcer l'internationalisation de façon cumulative ;*
- *Assurer la continuité de l'objectif d'internationalisation et des actions menées au-delà des situations de turn-over de personnel ;*
- *Continuer de convaincre des atouts de l'internationalisation pour les territoires là où cela reste nécessaire ;*
- *Observer les actions d'internationalisation mises en place par d'autres métropoles pour pouvoir s'inspirer de certaines d'entre elles.*

Les budgets spécifiques

Les moyens budgétaires dévolus à la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs varient fortement d'une métropole à une autre. Toulouse Métropole n'affiche aucun budget spécifique accordé à ces points, tandis que Le Havre Seine Métropole consacre respectivement près de 180 000 euros et 300 000 euros à la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs. Le budget de Nantes Métropole pour la mobilité entrante est fortement tourné vers la recherche, avec 16 000 euros pour la mobilité étudiante et 825 000 euros pour la mobilité des chercheurs. Ce dernier budget est indiqué comme fortement variable car il est ramené à 417 000 euros en 2019, soit à un an d'écart. Angers Loire Métropole, la Métropole de Lyon et l'Eurométropole de Strasbourg n'indiquent qu'un budget pour la mobilité entrante des chercheurs, mais pas de budget pour celle des étudiants. Grand Besançon Métropole, la ville de Clermont-Ferrand, la ville de Dijon et Grenoble-Alpes Métropole n'ont renseigné qu'un budget pour la mobilité entrante des étudiants. Metz Métropole précise que son budget pour favoriser la mobilité (non chiffré dans notre questionnaire) comprend le financement du pôle de Georgia Tech Lorraine - Institut Lafayette ainsi que de la composante franco-allemande

de l'Université de Lorraine. Ces institutions favorisent la mobilité entre la métropole et les États-Unis d'un côté et l'Allemagne de l'autre.

De façon générale, ces budgets servent à la mise en œuvre de dispositifs d'attractivité et d'accompagnement, comme des bourses, ou encore pour soutenir l'activité d'associations ou d'institutions œuvrant à l'accueil et à l'accompagnement de la mobilité des étudiants et/ou des chercheurs. Les budgets pour la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs ont été stables ou en hausse. Quatre métropoles s'attendent à une hausse des budgets pour cette mobilité dans les années à venir.

Les collectivités interrogées n'ont pas précisé de budget spécifique lié à la communication ou aux actions de promotion de la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs. Pour cette activité, les collectivités s'en remettent généralement aux actions promouvant l'attractivité du territoire dans son ensemble. Les stratégies « campus » déployées dans plusieurs métropoles²¹ visent à accroître la visibilité des établissements qu'elles comprennent, tout en les présentant de pair avec les atouts propres à chaque métropole (situation géographique, dynamisme économique, qualité de vie, etc.).

20 Sont privilégiées notamment les actions en faveur des jeunes en difficulté ou décrochage scolaire ; données réunies en entretien.

21 Campus Le Havre et Campus Nantes par exemple.

Campus Le Havre : accompagner la mise en place d'un campus de centre-ville²²

« L'enseignement supérieur et la recherche est un fort facteur d'attractivité mais aussi un facteur de développement du territoire. C'est une politique publique qui est soutenue très fortement depuis de nombreuses années mais il fallait la structurer, apporter une stratégie. En 2016, les élus ont souhaité mettre en place une telle stratégie pour ce territoire qui a une identité particulière parce que maritime et portuaire. L'atout était de se donner les moyens de développer un campus de centre-ville, de réunir en un seul et même lieu et en centre-ville proche tous les établissements d'enseignement supérieur, et de les faire rayonner ainsi que leurs formations. Sur le plan de l'aménagement, il a fallu accompagner la construction de bâtiments pour certains établissements – tout récemment, l'EM Normandie construite en cœur de ville, à 9 minutes en vélo de la mer. Nous avons travaillé à rendre beaucoup plus agréable ce campus pour les étudiants. Une « barge », restaurant universitaire du Crous sur l'eau, a été construite. Il s'est agi également de développer l'offre de formations dans des écoles déjà installées et d'accompagner l'offre dans de nouvelles écoles²³. »

« Nous avons souhaité faire en sorte que les établissements "fassent campus", qu'il y ait une cohésion entre eux. Pour cela, le lancement de la marque Campus Le Havre Normandie permet de communiquer sur tous les établissements. »²⁴

- Face à des budgets parfois restreints, les collectivités font des choix et valorisent les actions cibles retenues. La présentation des résultats positifs de l'internationalisation pour les territoires, le suivi et la valorisation des actions peut permettre de les développer, en s'associant par exemple à des établissements et institutions partenaires ;
- Il est essentiel que certaines métropoles développent une communication plus construite en direction de publics cibles (étudiants et chercheurs) à l'international et se dotent des moyens pour évaluer la portée de ces actions ;
- De même, il importe grandement de développer les actions visant à impliquer les diplômés étrangers du territoire dans la valorisation du territoire et de son enseignement supérieur, tels des « ambassadeurs ».

Disponibilité et précision des données sur la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs

Les métropoles et les villes interrogées s'appuient sur des données sur la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs pour évaluer et orienter leur action, aussi une bonne circulation des données de mobilité entre les établissements concernés et les services compétents des villes et métropoles est essentielle. On observe, pour la mobilité entrante, qu'une majorité de

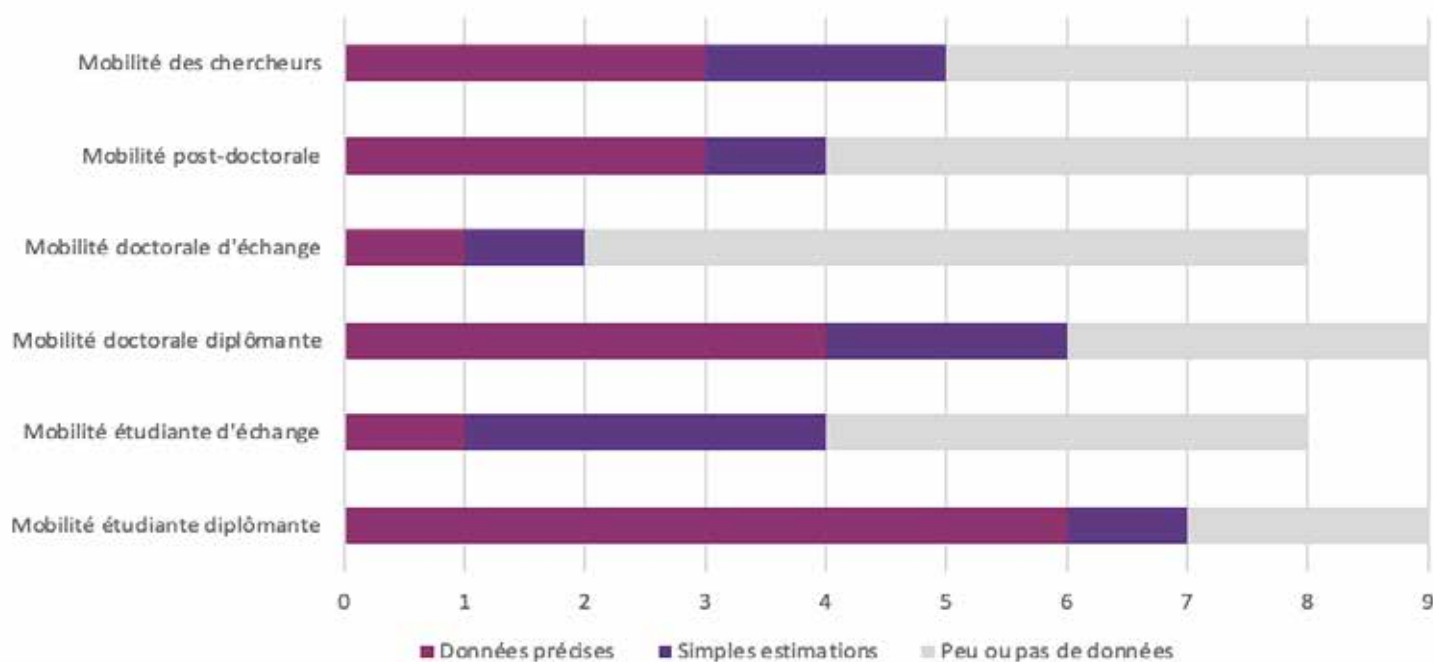
répondants détient des données précises sur la mobilité étudiante dite diplômante. La disponibilité et/ou précision des données reste relativement bonne pour la mobilité doctorale diplômante, la mobilité entrante des chercheurs et la mobilité post-doctorale. Celle-ci est moindre pour la mobilité étudiante et doctorale d'échange.

²² Cette stratégie Campus est portée par la région Normandie, il s'agit ici d'une des déclinaisons notables.

²³ Entretien réalisé en avril 2021.

²⁴ Ibid.

Précision des données détenues sur la mobilité entrante des étudiants et chercheurs



- La fine connaissance des flux de mobilité et des pays et régions d'origine est un outil déterminant pour cibler efficacement l'action d'internationalisation des territoires ;
- L'entretien de relations de confiance avec les établissements est essentiel à la sensibilisation à ce suivi et au partage des données entre métropoles et établissements

1.2 Les dispositifs locaux d'aide à la mobilité entrante des étudiants et des chercheurs

La politique de bourses du gouvernement français à l'échelle territoriale

Outil incontournable de la stratégie d'attractivité française, la politique de bourses du gouvernement français a des impacts au niveau territorial. Deux principaux dispositifs

existent : d'une part les bourses d'études et les bourses de courts séjours financés par le MEAE (aussi appelées BGF) ; d'autre part les partenariats Hubert Curien (PHC), financés par le MEAE avec la participation du MESRI. Ces derniers sont des programmes bilatéraux de soutien à des projets de recherche portés conjointement par deux équipes de chercheurs, l'une française et l'autre, étrangère.

Nombre de boursiers par région en 2018-2019 :

Régions	Nombre de boursiers du gouvernement français (BGF)	Nombre de Partenariats Hubert Curien (PHC)	Nombre de boursiers (BGF+PHC) pour 1 000 étudiants étrangers
Auvergne-Rhône-Alpes	1 288	508	37
Bourgogne-Franche-Comté	338	112	56
Bretagne	242	180	32
Centre-Val de Loire	120	97	32
Corse	5	0	11
Grand Est	527	317	27
Hauts-de-France	349	149	20
Île-de-France	3 203	1 049	33
Normandie	133	113	22
Nouvelle-Aquitaine	496	259	31
Occitanie	738	438	35
Départements et régions d'Outre-Mer	23	36	17
Pays de la Loire	248	139	30
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	409	318	31
Total général	8 208	3 951	34

Source : MESRI/SIES, 2020 ; SiD/DSI, Campus France, 2021.

L'Île-de-France est la région comprenant le plus de boursiers, aussi bien BGF que PHC (4 252). Elle devance l'Auvergne-Rhône-Alpes (1 796) et l'Occitanie (1 176). En nombre de bourses par étudiant étranger, la Bourgogne-

Franche-Comté est celle qui a le plus de bourses (56 pour 1 000 étudiants), devant l'Auvergne-Rhône-Alpes (37) et l'Occitanie (35).

Nombre de boursiers par métropoles en 2018-2019 :

Principales métropoles et agglomérations	Nombre de boursiers du gouvernement français	Nombre de Partenariats Hubert Curien	Nombre de boursiers (BGF+PHC) pour 1 000 étudiants étrangers
Métropole du Grand Paris	2 490	678	31
Métropole de Lyon	464	230	29
Toulouse Métropole	368	137	33
Métropole européenne de Lille	254	74	24
Montpellier Méditerranée Métropole	275	226	40
Bordeaux Métropole	234	112	28
Eurométropole de Strasbourg	253	99	29
Métropole Aix-Marseille Provence	201	195	36
Grenoble Alpes Métropole	280	159	40
Rennes Métropole	149	116	33
Métropole du Grand Nancy	150	131	39
Métropole de Nice Côte d'Azur	162	10	25
Nantes Métropole	182	51	37
Communauté d'agglomération Paris-Saclay	227	237	79
Métropole de Rouen Normandie	84	79	31
Clermont-Auvergne Métropole	81	52	26
Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise	92	20	23
Métropole de Metz	39	15	13
Grand Poitiers	133	70	52
Angers Loire Métropole	38	48	24
Autres	2 052	1 212	39
Total général	8 208	3 951	34

Source : MESRI/SIES, 2020 ; SiD/DSI, Campus France, 2021.

La Métropole du Grand Paris est la collectivité incluant le plus de boursiers, aussi bien BGF que PHC (3 168). Elle devance la Métropole de Lyon (694), Toulouse Métropole (505) et Montpellier Méditerranée Métropole (501). En nombre de bourses par étudiant étranger, la

Communauté urbaine Paris-Saclay est la collectivité avec le plus de bourses (79 pour 1 000 étudiants), devant Grand Poitiers (52), Montpellier Méditerranée Métropole et Grenoble Alpes Métropole (40 chacune).

Les bourses de mobilité entrante accordées au niveau des métropoles

Sur les collectivités interrogées, seules les collectivités de Besançon, du Havre et de Dijon²⁵ accordent des bourses aux étudiants étrangers pour des séjours d'études. Grand Besançon Métropole comprend l'offre la plus diversifiée et dispose du budget le plus important alloué à la mobilité entrante (231 800 euros), avec deux bourses Victor Hugo, douze bourses fléchées École nationale supérieure de Mécanique et des Microtechniques (ENSMM) et trois contrats doctoraux. La ville de Dijon propose trois bourses (annuelles) pour le Collège universitaire de Sciences Po pour un budget total de 27 360 euros, soit autour de 9 000 euros par étudiant et par an. Le Havre Seine Métropole a pris en charge pendant un an le cursus d'une étudiante lauréate d'un concours, lui octroyant une bourse totale de 11 000 euros. Elle a suivi un cursus en licence LEA et était originaire de la ville jumelle du Havre en Chine, Dalian. Mais pour cette action de promotion ponctuelle, il n'est pas prévu de reconduction du dispositif.

Grand Besançon Métropole est la seule collectivité à avoir proposé des contrats doctoraux financés pour trois ans, qui occupent 90% du budget alloué à la mobilité entrante. Ceci explique le budget total très largement supérieur employé par cette collectivité pour des bourses de mobilité entrante. Certaines collectivités (ville de Roubaix, Tours Métropole et Toulouse Métropole notamment²⁶) ont fait le choix de ne pas octroyer de bourses pour favoriser la mobilité entrante d'étudiants internationaux, car celles-ci mobiliseraient des parts très importantes de leur budget, empêchant le déploiement de celui-ci vers d'autres objectifs définis comme prioritaires, comme la transition vers l'emploi ou l'aide à la mobilité sortante. Dans la ville de Roubaix, par exemple, une situation locale marquée par un taux de chômage important chez les jeunes incite les élus à axer leurs actions sur l'insertion professionnelle.

Il apparaît ainsi que :

- *Le choix de favoriser ou non la mobilité entrante par des bourses différencie nettement les métropoles et les stratégies d'internationalisation au niveau local ;*
- *Le niveau de la métropole se distingue souvent de l'échelon régional par des actions souvent tournées vers la mobilité entrante, ce n'est cependant pas le cas partout ;*
- *Un suivi plus systématique des effets des bourses sur les trajectoires des étudiants aidés serait particulièrement utile pour ajuster les actions avec les objectifs recherchés.*

²⁵ Il s'agit de deux métropoles (Grand Besançon et Le Havre Seine Métropole) et d'une ville, Dijon, tous trois répondants à notre enquête. Du fait de la spécificité de l'enquête à laquelle ont répondu 14 métropoles et 3 villes, les deux niveaux se trouvent analysés conjointement au sein de cette sous-partie.

²⁶ Informations délivrées en entretien.

Les bourses de mobilité doctorale

Les collectivités de Nantes, Besançon, Rennes et Le Havre accordent des bourses à des doctorants étrangers. Le Havre Seine Métropole finance trois allocations doctorales de trois ans chacune, totalisant 272 500 euros. À partir de 2020, ce sont six allocations qui sont financées avec la région. L'aide n'est cependant pas fléchée sur les doctorants internationaux. La Métropole du Grand Nancy soutient la recherche en dévouant un budget de 200 000 euros aux bourses de doctorants et post-doctorants étrangers.

Rennes offre des bourses de mobilité pour des séjours de trois mois, à raison de 2 400 euros par doctorant pour dix doctorants. La région Pays de la Loire aide l'association Connect Talent²⁷ avec fonds de concours des collectivités concernées, dont Angers Loire Métropole, pour un total de 146 000 euros.

Ces actions des métropoles complètent celles des régions. La région Pays de la Loire cofinance ainsi annuellement 60 allocations doctorales, contribuant à l'internationalisation de ce niveau d'études.

En période de Covid-19, les doctorants étrangers en contrat doctoral ont pu bénéficier, comme les autres doctorants, des mesures de prolongement des financements dans ce cadre.

Métropoles	Durée (jours)	Montant
Grand Besançon Métropole	1 095	89 400€ par chercheur
Rennes Métropole	90	2 400€ par chercheur
Le Havre Seine Métropole	1 100	Total de 272 500€

Montant total, non rapportable aux nombre de chercheurs soutenus.

Les bourses pour la mobilité entrante de chercheurs

La mobilité entrante des chercheurs est un atout pour le rayonnement des métropoles, et est soutenue par certaines d'entre elles par des bourses. L'Eurométropole de Strasbourg accorde des aides exceptionnelles aux chercheurs confirmés pour un total de 500 000 euros. Rennes Métropole subventionne des chaires de recherche à hauteur de 200 000 euros, un budget en hausse par rapport aux années précédentes. Enfin, l'accompagnement de la mobilité entrante peut se faire, plus ponctuellement à travers le soutien aux événements scientifiques occasionnant de la mobilité. Le Havre Seine

Métropole subventionne les colloques scientifiques à travers une enveloppe de 18 000 euros.

Au total, sur l'année étudiée, la Métropole du Grand Nancy répertorie sur son territoire des aides à la mobilité à des étudiants et chercheurs issus d'Asie (1 750), d'Amérique latine et des Caraïbes (500), d'Amérique du Nord (30), d'Océanie (1), ainsi qu'à 2 240 étudiants dans le cadre du programme Erasmus+.

27 <http://www.connectalent.org/fr/>

Le soutien aux activités scientifiques comme aide indirecte à la mobilité

Les métropoles peuvent apporter un soutien aux activités scientifiques ouvertes sur l'international en aidant à la communication autour des événements. C'est le cas de la Métropole de Lyon qui vient en soutien au Collegium universitaire de la ville (Institut d'études avancées), une institution accueillant chaque année 15 à 20 chercheurs étrangers pour des séjours scientifiques de cinq à dix mois. Le Havre Seine Métropole aide à la tenue de quatre à six colloques scientifiques par an en apportant un soutien financier et en aidant à la communication autour de ces événements.

Le soutien des collectivités aux institutions locales favorisant l'accueil et la mobilité des étudiants et des chercheurs

À défaut de pouvoir proposer des bourses de mobilité entrante, certaines collectivités soutiennent financièrement des institutions ou dispositifs locaux favorisant cette mobilité. La ville de Clermont-Ferrand subventionne le CROUS à hauteur de 34 800 euros, touchant ainsi 6 000 étudiants dont des internationaux. Elle soutient également l'association locale Worldtop Erasmus Student Network (Worldtop ESN) à hauteur de 4 000 euros. L'association travaille à l'accueil et à l'inclusion des étudiants internationaux, en organisant notamment des événements et activités pour permettre aux étudiants internationaux et français de découvrir la ville et la région, ainsi que de favoriser l'échange interculturel. Cette aide touche ainsi indirectement 800 étudiants.

Rennes Métropole octroie une subvention de 35 000 euros au Centre de mobilité internationale (CMI). Créé en 2009 et rattaché à l'Université de Rennes 2, le CMI œuvre notamment à un meilleur accueil des étudiants, doctorants et chercheurs en mobilité à Rennes (tout en soutenant par ailleurs la mobilité sortante)²⁸. Nantes Métropole vient en

soutien à l'association favorisant l'accueil des chercheurs internationaux, ESN autour du monde, à travers une aide de 9 000 euros. Cette association gère la Maison des chercheurs étrangers de Nantes, créée en 2007, qui a un rôle déterminant pour accompagner les chercheurs étrangers et leurs familles dans leurs démarches avant ou à l'arrivée en France (visas, titres de séjour), pour leur logement, leur couverture santé²⁹. Elle est en outre un point de contact et d'échange hors pair tout au long de leur séjour. L'initiative inspire fortement les autres métropoles universitaires à proximité, comme Angers Loire Métropole et Tours Métropole. La Métropole du Grand Nancy accorde une subvention de 6 000 euros au dispositif « faim d'échanges » du CROUS Lorraine, et de 2 000 euros à l'association ESN Nancy. La Métropole du Grand Poitiers a choisi de soutenir l'accueil des étudiantes sages-femmes de Moundou (ville jumelle au Tchad). Les 2 000 euros octroyés viennent en appui à la mobilité de trois futures sages-femmes.

- *Le soutien aux institutions et associations locales favorisant la mobilité des étudiants et des chercheurs est primordial, et l'on voit certaines bonnes actions essaimer au-delà des territoires d'origine ;*
- *Il convient de prendre en compte la spécificité de la mobilité des chercheurs, s'installant souvent avec leur famille, ainsi que d'aider à rendre le plus simple possible les démarches administratives à l'arrivée pour les étudiants comme pour les chercheurs.*

28 <https://cmi.univ-rennes.fr/qui-sommes-nous>

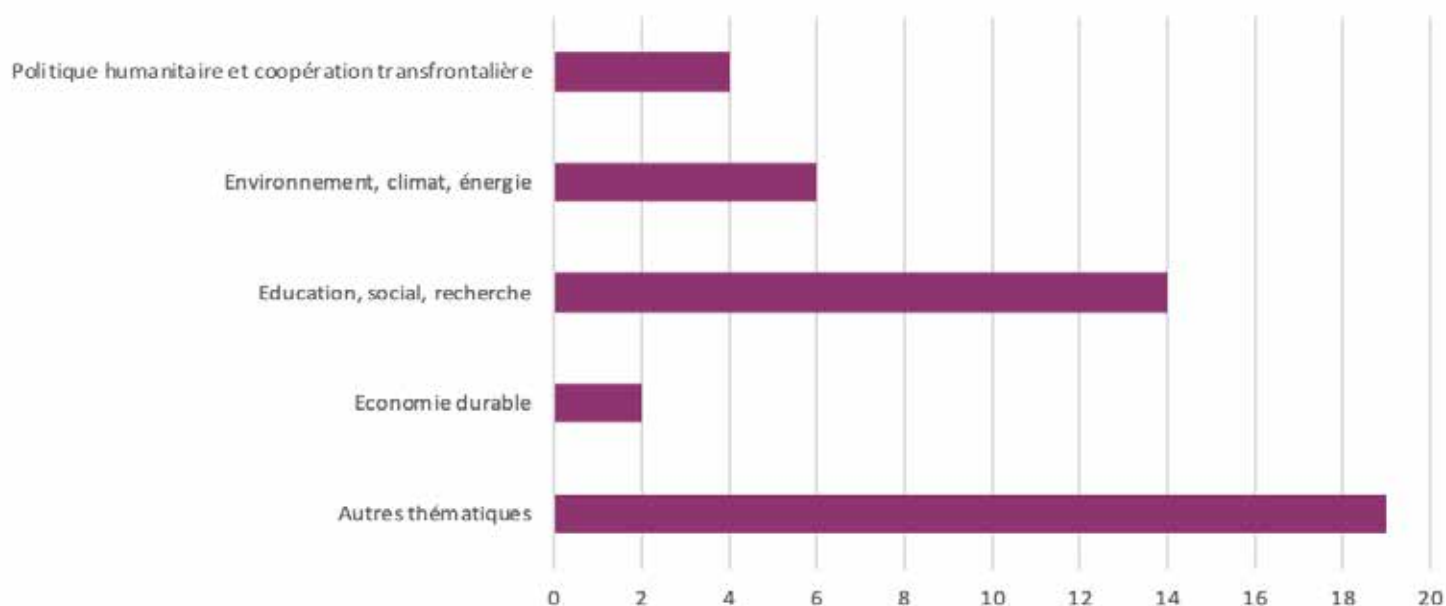
29 <https://www.nantes-chercheur.org/>

1.3 La coopération décentralisée, un facteur de mobilité

Un certain nombre de métropoles sont engagées dans des projets et partenariats avec des institutions à l'étranger, en lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Le niveau régional peut établir des pays prioritaires pour les partenariats et mobilité: la région Occitanie privilégie ainsi le Japon, le Maroc et le partenariat franco-allemand. Six métropoles considèrent que leurs projets peuvent occasionner ou occasionnent de la mobilité d'étudiants ou de chercheurs. La ville de Dijon entretient des échanges privilégiés avec Mayence, et notamment un double cursus vecteur de mobilité. À Toulouse, le projet Hanoi (Vietnam) a permis le recrutement d'un doctorant sous contrat CIFRE

partageant son temps de travail entre son laboratoire de recherche et Toulouse Métropole. La Métropole du Grand Nancy projette une collaboration avec la commune de l'île de Gorée (Sénégal). Il s'agit de la réalisation d'une étude de faisabilité pour un projet d'assainissement réalisé en binôme d'étudiants franco-sénégalais, dont une étudiante de l'ENGEES. La Métropole du Grand Poitiers est engagée dans un projet de valorisation du patrimoine architectural d'inspiration française à Santa Fe (Argentine). Dans le cadre de ce projet sont prévues des interventions d'enseignants-chercheurs de l'Université de Poitiers en Argentine et une mobilité des apprentis en

Projets actifs des collectivités répondantes, par thématique



- *Liés aux spécificités des territoires les programmes de mobilité intégrés développés par les métropoles permettent un bon suivi des étudiants et sont un facteur de réussite de ces derniers, présentant des atouts supplémentaires aux candidats aux études en France.*

Une communication à développer pour favoriser la mobilité entrante vers les territoires

Certaines collectivités attirent notre attention³⁰ sur la difficulté à attirer des étudiants et des chercheurs internationaux à leurs territoires et institutions si une communication en ce sens n'est pas engagée en amont, très tôt, notamment auprès de publics cibles (élèves inscrits dans le réseau des établissements AEFE notamment). La possibilité d'un séjour vers la France peut en effet être évoquée ou rappelée tôt dans les cursus, de façon à ce que des idées et projets puissent germer, et pour ne pas céder de terrain à des pays concurrents. Cette action

ne peut être réalisée par les seules collectivités comme celles-ci le rappellent. En outre, il est utile d'associer très largement l'ensemble des acteurs participant à la mobilité des étudiants et des chercheurs autour des projets et partenariats développés localement, notamment entre institutions d'enseignement supérieur françaises et étrangères. Ceci assure un meilleur encadrement de la mobilité et pérennise ces programmes, au-delà des spécialisations et tropismes géographiques des agents initiateurs des programmes.

- *Les territoires ne bénéficient pas tous de la même facilité à attirer vers eux des étudiants et chercheurs internationaux. L'attractivité de certains territoires gagne à être présentée comme un tout, alliant dynamisme économique, excellence académique, atouts touristiques, qualité de vie ainsi qu'internationalisation (celle-ci étant en elle-même une force d'appel) ;*
- *Les parcours et paroles d'alumni sont particulièrement efficaces pour la promotion des territoires. Plusieurs métropoles relatent des expériences d'étudiants passés d'une déception ou neutralité à l'arrivée à une grande tristesse de quitter la ville.*

Les ressources humaines et les moyens financiers dévolus à la mobilité sortante dans la métropole

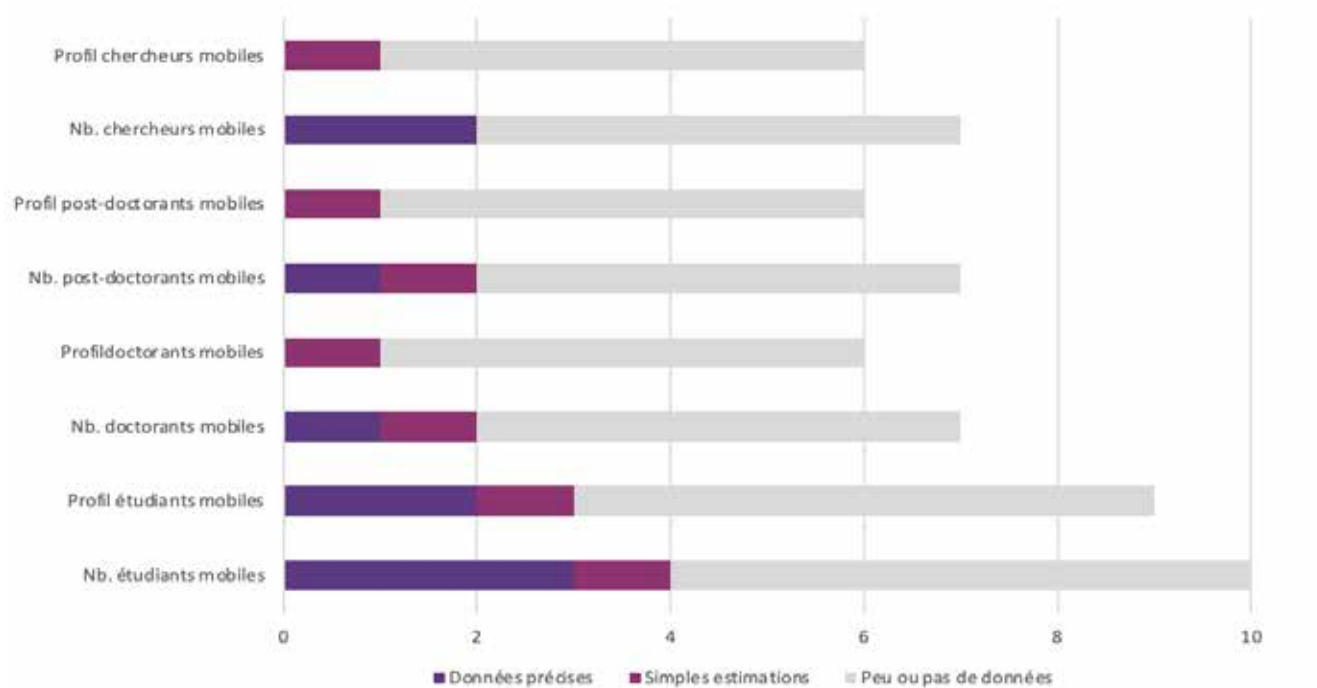
2.1 Les ressources humaines affectées dans les métropoles

Comme au niveau national, la mobilité sortante des étudiants et chercheurs français reste moins bien documentée et suivie que la mobilité entrante. En effet les collectivités locales ne disposent pas ou peu de statistiques leur permettant de comprendre et d'analyser la mobilité sortante ; seules trois métropoles interrogées déclarent disposer de statistiques précises et une autre, d'estimations sur ce sujet. Pour obtenir ces données, la majorité des répondants obtient des remontées

d'information des établissements d'enseignement supérieur et de recherche – publics pour cinq métropoles, et privés pour quatre autres – mais ces informations restent souvent parcellaires, en particulier en ce qui concerne la mobilité des chercheurs. Concernant la mobilité étudiante, 59% des réponses des métropoles indiquent que le niveau d'information dont ils disposent est adapté à leurs besoins.

30 Données d'entretien avec les collectivités engagées dans l'enquête.

Précision des données détenues sur la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs



Dans cinq des métropoles interrogées la mobilité des étudiants et des chercheurs est prise en charge par la direction de l'enseignement supérieur de la recherche ou de l'innovation. Elle peut également être rattachée à la direction de l'attractivité du territoire, dans une direction plus vaste de l'économie, de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans la direction de la vie étudiante ou dans la direction des relations

internationales. Il y a une stabilité des effectifs, pour des postes qui ne sont cependant pas complètement tournés vers la question de la mobilité sortante. Nice Côte D'Azur Métropole et la Métropole de Lyon signalent ne pas avoir de personnel dédié à cette thématique, tandis que la ville de Dijon évoque un collaborateur essentiellement dédié à la question du jumelage.

- Quantifier et pouvoir analyser la mobilité sortante reste actuellement un défi. Les métropoles et régions ne parviennent souvent qu'à connaître la mobilité qu'elles soutiennent par des bourses. La mobilité sortante des étudiants et chercheurs et leur retour sont toutefois des facteurs d'attractivité des territoires et de développement économique ;
- Comme pour la connaissance et le suivi de la mobilité entrante, l'association avec les établissements du territoire est primordiale pour connaître la mobilité sortante et permettre de l'appuyer par des actions.

Rattachement par service ou direction de la question de la mobilité sortante

Service/ Direction	Mobilité sortante étudiante	Mobilité sortante des chercheurs
Direction ESR/ESRRI	3	2
Service ESR	-	1
Service université	1	1
Direction Jeunesse	-	-
Direction économie emploi ESR	-	-
Direction attractivité	-	-
Pas de service	2	1

Les emplois en équivalent temps plein (ETP) consacrés à la mobilité entrante et sortante des étudiants et chercheurs varient de 0 à 3 ETP selon les métropoles. Angers Loire Métropole et Grand Besançon Métropole sont les collectivités qui déclarent le plus d'ETP travaillant sur ce sujet. Dans l'ensemble, **les métropoles consacrent cinq fois plus d'ETP à la mobilité entrante des étudiants qu'à leur mobilité sortante et quatre fois plus à la mobilité entrante des chercheurs qu'à leur mobilité sortante**. Seule la ville de Clermont-Ferrand consacre plus de temps à la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs qu'à favoriser leur venue. Ces moyens sont stables dans la majorité des villes interrogées mais ils augmentent dans les métropoles de Lyon, Besançon et Nancy.

Peu de collectivités ont affirmé disposer d'un budget spécifique pour la mobilité sortante des étudiants et des

chercheurs, à la différence de la mobilité entrante. Ainsi, parmi les répondants, seul la ville de Clermont-Ferrand indique allouer 54 000 euros pour la mobilité sortante, et Rennes Métropole 14 000 euros.

En effet, la mobilité sortante des étudiants et chercheurs est **souvent jugée moins prioritaire que la mobilité entrante pour une majorité des métropoles**³¹. Ainsi, la mobilité des étudiants sortants est prioritaire pour quatre des métropoles, et celle des chercheurs est prioritaire pour deux métropoles, ce qui est bien moins important que pour la mobilité entrante. Ce constat est toutefois à nuancer pour certaines collectivités qui à travers la mobilité sortante des étudiants, notamment dans le cadre d'Erasmus+, aboutissent à des objectifs prioritaires comme l'insertion professionnelle des jeunes, comme c'est le cas dans la ville de Roubaix notamment.

- *Dans le partage entre actions des régions davantage en faveur de la mobilité sortante et actions des métropoles en faveur de la mobilité entrante (partage qui ne vaut cependant pas dans toutes les collectivités), il convient de favoriser une très bonne coordination et des occasions de retour réflexif communs ;*
- *Erasmus+ et certains programmes liés à la spécialisation économique des villes et leur histoire concentrent une part importante de la mobilité sortante initiée à l'échelle de la métropole. La mobilité sortante semble pouvoir être développée dans de nombreuses métropoles, en en promouvant les voies d'accès et en en publicisant les mérites.*

2.2. Les aides financières à destination des étudiants et chercheurs

Un certain nombre de mesures visant à dynamiser la mobilité sortante des étudiants et des chercheurs sont mises en place à l'échelle des métropoles. En particulier, des aides sont proposées pour encourager ce type de mobilité. Quatre collectivités sur onze répondant à la question accordent des bourses aux étudiants du territoire pour une mobilité à l'étranger, et sept n'en accordent pas. La ville de Clermont-Ferrand octroie des bourses de mobilité internationale à 97 étudiants, pour un budget total de 47 500 euros, en hausse par rapport à l'année précédente. L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'un budget annuel stable de 50 000 euros pour soutenir la mobilité de 39 étudiants dans le cadre du programme « Mobilitwin », entre Strasbourg et ses villes jumelles. Nantes Métropole accorde des aides à la mobilité internationale étudiante qui ont permis de

soutenir la mobilité de 19 étudiants pour un budget de 4 100 euros. Enfin, Le Havre Seine Métropole accorde des subventions exceptionnelles pour soutenir la mobilité sortante de 200 euros en moyenne pour six apprentis du CFA du Havre. Il s'agit d'aides ponctuelles et non d'un dispositif reconductible et d'un budget stable.

Les aides de ces collectivités touchent différents niveaux d'enseignement. À l'Eurométropole de Strasbourg, il s'agit essentiellement d'aides au niveau master, d'un niveau moyen par étudiant de 1 500 euros. La ville de Clermont-Ferrand dispense 97 bourses aux différents niveaux et cursus que sont la licence, le master, l'IUT, le BTS, les formations d'apprentissage et l'Institut régional de travail social (IRTS). La ville alloue également des bourses et des soutiens à des projets de recherche internationaux, et étudie la possibilité d'offrir des bourses de stage. Le

31 Cela peut être dû aux actions importantes des régions pour favoriser la mobilité sortante.

Havre Seine Métropole concentre ses aides au niveau du bac professionnel et des apprentissages, et Nantes Métropole, de l'IUT, du BTS et des apprentissages. La ville de Roubaix attribue également des aides aux étudiants, sans que cela soit spécifique à l'enseignement supérieur, et annonce vouloir proposer plus d'aides en fonction du budget alloué. Dans la ville de Clermont-Ferrand et au sein de Nantes Métropole qui ont renseigné cette proportion, les étudiantes sont majoritairement bénéficiaires de bourses, à proportion respectivement de 60% et de 68%.

La ville de Clermont-Ferrand favorise surtout les mobilités dans le cadre du programme Erasmus+ ou encore les mobilités vers l'Amérique du Nord puisque, sur un total de 98 bourses accordées, 52 ont été allouées à des

étudiants effectuant leur mobilité dans un pays relevant du programme Erasmus+, et 38 en Amérique du Nord.

Toute aussi désireuse de favoriser la mobilité sortante des étudiants de son territoire, **la région Centre-Val-de-Loire** a mis en place un dispositif appelé « **MobiCentre** », grâce auquel les étudiants bénéficient tout au long de leur cursus d'un crédit-temps pour leurs séjours d'études ou de stage à l'étranger. **La Région Sud PACA** favorise la mobilité sortante des étudiants en permettant à ceux qui ne trouvent pas une formation sur son territoire d'obtenir une bourse permettant d'effectuer cette mobilité à l'étranger :

Afin de favoriser la mobilité internationale étudiante sortante, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- *Poursuite du soutien aux étudiants qui partent effectuer une mobilité à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation ;*
- *Prise en charge des étudiants originaires de PACA mais inscrits dans une formation non dispensée dans notre région, souhaitant effectuer une mobilité à l'étranger. »*

Concernant les dispositifs d'aide à la mobilité des doctorants et post-doctorants, ils sont très peu développés. Seule la métropole de Rennes propose une bourse de mobilité doctorale, d'un montant moyen de 2 400 euros, et une subvention pour le centre de mobilité internationale de 7 000 euros.

Certaines métropoles évoquent des obstacles à l'accompagnement de la mobilité sortante, notamment

un budget limité ou encore une difficulté à piloter cette mobilité du fait notamment de données parcellaires. Toutes ces difficultés ont pu être d'autant plus exacerbées suite à la crise sanitaire comme l'évoque la ville de Poitiers. C'est également la visibilité des dispositifs qui est retravaillée, avec une refonte de la campagne de communication pour la métropole nantaise, et un travail sur la valorisation des mesures existantes pour Nice.

32 Les villes jumelles participant au programme sont Boston, Leicester, Stuttgart, Dresde et Ramat-Gan. Pour plus d'informations, cf. <https://www.strasbourg.eu/bourses-villes-jumelles>

MÉTHODOLOGIE

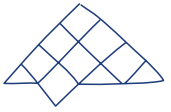
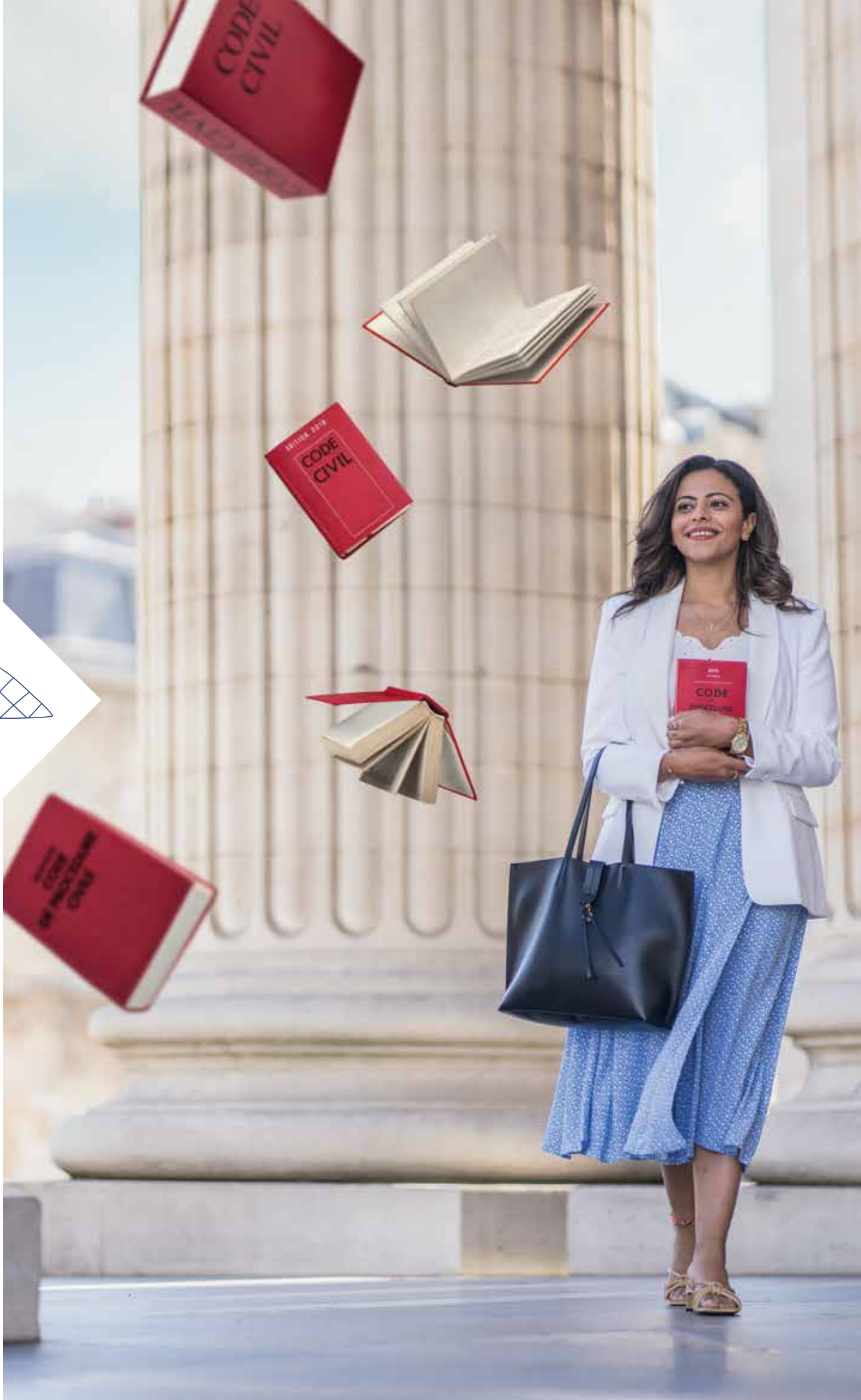
L'Observatoire territorial de la mobilité des étudiants et des chercheurs s'appuie pour cette deuxième édition sur un éventail de sources quantitatives et qualitatives important, qui n'a pu être réuni que grâce au concours du MEAE/DAECT et des associations impliquées dans le pilotage de l'enquête (Association des villes universitaires de France, Régions de France, France Urbaine).

Sources quantitatives

- *Données MESRI/SIES 2019 consolidées permettant d'analyser les dynamiques de mobilité des étudiants étrangers inscrits en France à des niveaux fins (académies, établissements, nationalités, disciplines, etc.).*
- *Données Campus France 2021 portant sur les Bourses du gouvernement français (BGF) et les Partenariats Hubert Curien (PHC).*
- *Régions de France a mené une collecte de données de grande ampleur auprès de l'ensemble des régions permettant de réunir des données sur la mobilité des étudiants et des chercheurs, les budgets alloués, les personnels et leurs missions, ainsi que bien d'autres variables.*
- *Données Erasmus+ 2021 sur la mobilité étudiante qui s'inscrit dans ce programme.*
- *Un questionnaire fourni, co-construit avec le MEAE/DAECT, l'AVUF, Régions de France et France Urbaine, ciblant les actions et ressources des métropoles tournées vers l'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, prolongeant et complétant l'enquête qui avait donné lieu à la première édition de l'Observatoire. Les dix-sept répondants ont été Angers Loire Métropole, le Grand Lyon, la Métropole du Grand Nancy, Grand Besançon Métropole, la ville de Clermont-Ferrand, la ville de Roubaix, Rennes Métropole, la Métropole de*

Sources qualitatives

- *Onze entretiens semi-directifs réalisées avec des acteurs de la mobilité étudiante et de recherche des villes, métropoles et régions participant à l'enquête, spécifiquement d'Angers Loire Métropole, Le Havre Seine Métropole, Nantes Métropole, la ville de Roubaix, Tours Métropole, la région Occitanie, Besançon Métropole, la ville de Clermont-Ferrand, la ville de Dijon et la métropole du Grand Nancy. Campus France tient à remercier vivement l'ensemble des répondants. Parmi les thématiques abordées, il a été question des stratégies et coopérations mises en place, de la communication en vue de l'internationalisation, des objectifs fixés, des dynamiques observées, ainsi que des dispositifs mis en place depuis l'apparition du Covid-19.*
- *Régions de France a collecté auprès de l'ensemble des régions des éléments contextuels sur les stratégies d'internationalisation de l'ESR, spécifiant les actions œuvrant à la mobilité des étudiants et des chercheurs. Des orientations et stratégies énoncées par les présidents de région ont été collectées et incluses sous formes de citations.*
- *Les Schémas régionaux de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation (SRESRI), sites internet des métropoles et documentation relative à leur internationalisation.*



En savoir plus :

les focus métropoles et focus régions



Ce rapport présente de façon synthétique et comparative les données, stratégies et dynamiques d'internationalisation des collectivités territoriales, précisant les actions mises en place par les régions, métropoles et villes. En complément, 17 Focus métropoles et 14 Focus régions détaillent, à travers une riche infographie et des textes résultant de la participation des collectivités territoriales elles-mêmes, en cinq à sept pages chacun, les chiffres clés, initiatives, programmes et spécificités de la mobilité à l'échelle locale. Une citation originale de chaque Président de Région souligne l'ambition d'internationalisation et les

initiatives soutenues, traduisant la priorité que représentent les objectifs d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'ensemble des territoires. L'ensemble des Focus, solidaire du présent rapport, apporte une connaissance fine et profonde de ce que réalisent sur le terrain les collectivités territoriales en matière d'internationalisation. Nous ne pouvons qu'inviter nos lecteurs à en prendre connaissance, conjointement à cette note.

L'ensemble de ces focus est à retrouver en accès libre sur l'espace documentaire du site de Campus France : <https://www.campusfrance.org/fr/recherche/categorie/observatoire-1050>

1 Pour privilégier un rapport synthétique, et pour des raisons environnementales, chères à l'ensemble des institutions participant à l'Observatoire, les Focus régions et métropoles sont consultables et téléchargeables uniquement en ligne.

Campus France remercie vivement les nombreux représentants des collectivités territoriales qui ont consacré beaucoup de temps à l'enquête en ses différents volets. Sans le pilotage, le soutien à l'enquête et les contributions de la DAECT, de l'AVUF, de Régions de France et de France Urbaine, cette étude n'aurait pas été possible.

Directeur de la publication : Olivier Chiche-Portiche, Directeur général a. i.

Comité éditorial Campus France : Béatrice Khaiat, Thierry Valentin

Rédaction & données : Campus France - Camille Longépé, Olivier Marichalar, Guillaume Tétard, Hugo Zusslin ; Régions de France, AVUF, France Urbaine.

Coordination partie Campus France : Judith Azema, Olivier Marichalar, Nabil M'Silti

Pilotage et coordination : MEAE/DAECT, Régions de France, AVUF, France Urbaine.

Réalisation : Rubrik C

Cartographie : Philippe Rekacewicz

Crédits photo : Vincent Bourilhon, avec les alumni de la campagne de communication « Rendez-vous en France ».

Impression et diffusion : CIA Graphic

Campus France : Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale
28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris
www.campusfrance.org

En chiffres



370 000

étudiants étrangers en France

+23%

d'étudiants étrangers dans
les régions en cinq ans

Sud PACA

+35%

Grand Est

+28%



57%

inscrits en Île de France,
Auvergne-Rhône-Alpes
et Occitanie

MOBILITÉ DIPLÔMANTE



France,

6^e

pays d'origine



100 000

étudiants français inscrits à
l'étranger (+10% en un an)

ERASMUS + (2019)

1^{er}

pays d'origine



49 000

étudiants français

UNE ENQUÊTE AUPRES DE 17 MÉTROPOLES ET DE 14 RÉGIONS



15

stratégies métropolitaines
pour la mobilité des
étudiants

13

pour la mobilité
des chercheurs

17

Focus Métropoles

14

Focus Régions